



France Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Ordre du jour de l'après midi

01

Propos introductifs

02

Mise en œuvre de la réforme 2024

03

Future contractualisation du service public de la rénovation de l'habitat



Introduction

Elise Régnier, directrice adjointe la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Grégoire Frerejacques, directeur général adjoint de l'ANAH

Spécificités démographiques et géographique de la région AURA

- 13 % du territoire national et 12 % de la population nationale (8,2 Millions d'habitants en 2023)
- 70 % du territoire en zone de montagne, vecteur d'hétérogénéité territoriale en terme d'aménagement
- Concentration de population : un espace très urbanisé, mais également des secteurs ruraux, montagnards, peu denses et faiblement peuplés.
- Evolution démographique avec disparités territoriales : 9,5 millions d'habitants estimation INSEE. La croissance démographique est soutenue (+ 7900 ménages par an par exemple, entre 2008 et 2018 sur l'agglomération lyonnaise, soit + 1,4%/an).

La rénovation des bâtiments, un des leviers pour tendre vers un modèle de développement en adéquation avec les objectifs de neutralité carbone

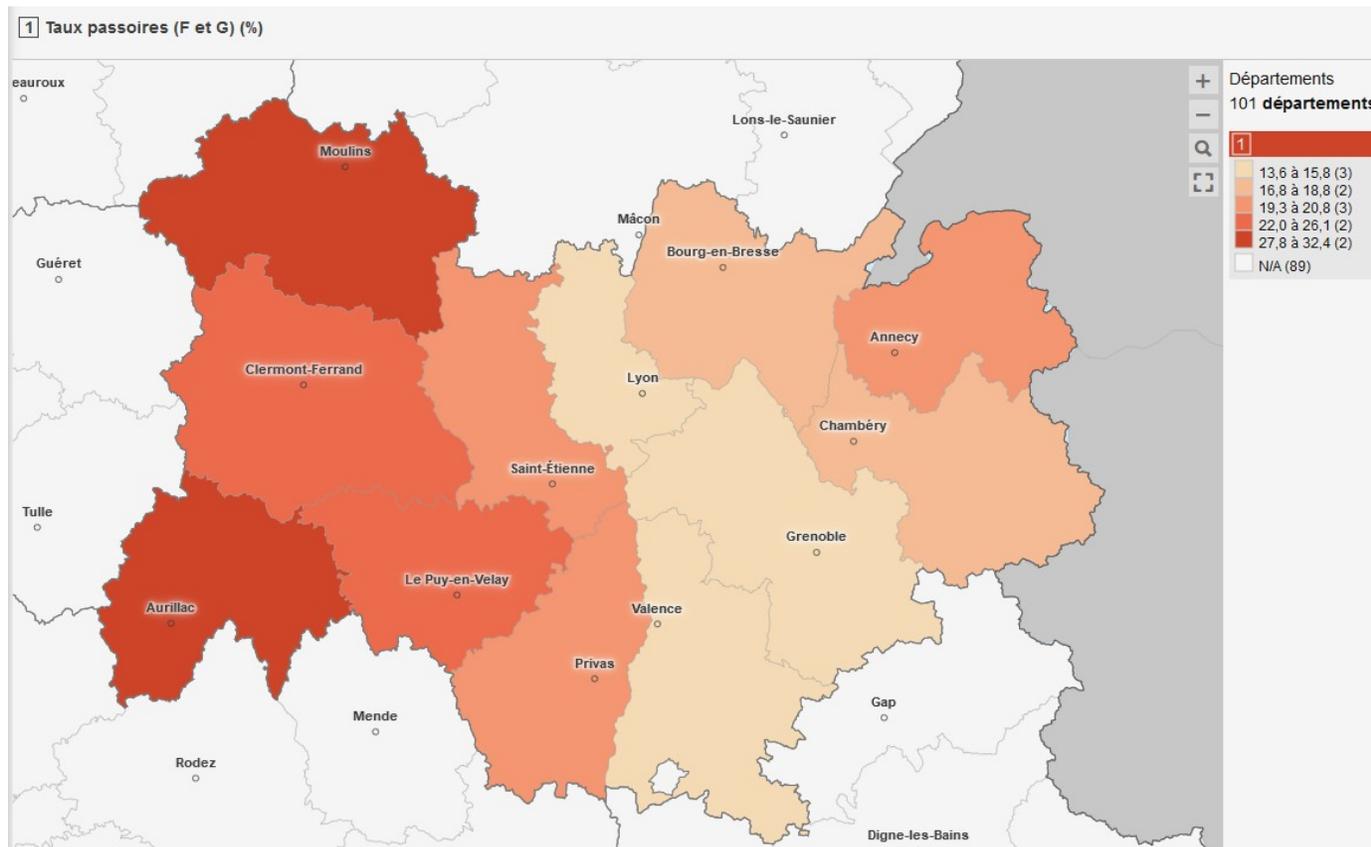
Triple enjeu en AURA :

- Lutter contre le changement climatique,
- favoriser la reprise économique,
- faire reculer la précarité énergétique.

Un contexte réglementaire et législatif nécessitant de disposer d'une connaissance du parc de logement existant :

- Plus de 600 000 logements en AURA identifiés comme étant potentiellement des passoires/bouilloires thermiques,
- Loi Climat Résilience : France Rénov, DPE, interdiction de location des passoires,
- lutte contre l'étalement urbain.

Taux et répartition des passoires thermiques en AURA



Département	Taux passoires (F et G)
01	16,8%
03	27,8%
07	20,8%
15	32,4%
26	15,8%
38	15,8%
42	20,0%
43	26,1%
63	22,0%
69	13,6%
73	18,8%
74	19,3%

Source : ONRE 2022

Un budget ambitieux pour des objectifs ambitieux

Ambition nationale de l'agence nationale de l'Habitat (Anah) pour répondre aux enjeux : budget de 5,6 milliard au niveau national, dont 3,7 milliard délégués en budget initial au DREALs (**330 millions pour la DREAL AURA**)

Un contexte d'évolution des aides permettant de diminuer le reste à charge des ménages et de lever les freins à la rénovation, avec des spécificités en AURA :

- développement des guichets France Rénov' en lien avec les Maisons France Services,
 - préparation du nouveau cadre de contractualisation pour 2025 pour répondre aux ambitions, avec l'ensemble de l'écosystème (collectivités, acteurs et professionnels du logement...),
 - travaux avec le réseau bancaire pour limiter le reste à charge,
 - travaux de suivi et de contrôle des MAR à venir avec la DREETS,
 - ...
- **Un contexte ambitieux et porté par la volonté de l'État et des collectivités, travaillé en partenariat avec l'écosystème de la rénovation pour répondre aux besoins des usagers et des professionnels.**

L'Agence nationale de l'habitat contribue à ces enjeux nationaux

Améliorer le parc de logements privés existant pour lutter contre les fractures environnementales, sociales et territoriales

La **rénovation énergétique** avec la lutte contre la précarité énergétique et les passoires thermiques

La lutte contre l'**habitat indigne et dégradé**

L'**adaptation du logement** à la perte d'autonomie et au handicap

Le traitement des **copropriétés en difficulté** et la **prévention** de la dégradation des copropriétés fragiles

L'accès des personnes modestes aux **logements privés locatifs** aux loyers plafonnés

L'**humanisation** des centres d'hébergement d'urgence

qui se déploient notamment dans le cadre de programmes nationaux et mis en œuvre par et avec les collectivités locales



L'Anah en chiffres



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANAH

ÉDITION **2023**

623 790

LOGEMENTS RÉNOVÉS

DONT **569 243**
RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

DONT **71 613**
RÉNOVATIONS D'AMPLEUR

8,46 Mds €
DE TRAVAUX GÉNÉRÉS

88 860
EMPLOIS CRÉÉS
OU PRÉSERVÉS

3,12 Mds €

D'AIDES DISTRIBUÉES

DONT **2,74 Mds €**
POUR LA RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE



2 519
CONSEILLERS
FRANCE RÉNOV'

698 380
MÉNAGES CONSEILLÉS

ACCOMPAGNER • FINANCIER • RÉNOVER

France Rénov', c'est quoi ?

- Une **marque** portée par les pouvoirs publics (Etat et collectivités) ;
- Une **politique contractualisée** avec les collectivités territoriales pour agir au plus proche des publics ;
- Une **offre d'information, de conseil et d'orientation** (plateforme, numéro unique, réseau d'espaces conseil)
- Une **offre d'accompagnement** (*Mon Accompagnateur Rénov'* et autres assistances à maîtrise d'ouvrage), notamment pour les ménages s'engageant dans des rénovations d'ampleur, le traitement des passoires énergétiques ou l'adaptation à la perte d'autonomie
- Des **aides financières, proportionnelles aux revenus des demandeurs**, pour réduire le reste à charge des ménage

... pour des objectifs de rénovation renforcés

- Le Conseil d'administration de l'Anah a adopté un **budget inédit et une évolution structurante des aides** pour l'amélioration de l'habitat pour accompagner des travaux de rénovation
- **Un objectif total de plus de 770.000 logements rénovés dont :**
 - **700 000 rénovations énergétiques** dont 200.000 rénovations d'ampleur pour agir sur la **décarbonation des systèmes de chauffage** et accélérer sur le **traitement des passoires énergétiques**
=> 3/4 de l'objectif relève de la gestion nationale, 1/4 de la gestion par les territoires
 - **45 000 adaptations de logements à la perte d'autonomie** (MaPrimeAdapt')
 - **25 000 logements en copropriétés en difficulté**
 - **8 200 logements de propriétaires bailleurs**
 - **2 000 logements de propriétaires occupants MaPrimeLogement Décent**
- Des évolutions significatives pour les régimes d'aides dont le point central est **l'obligation pour les ménages de disposer d'un diagnostic de performance énergétique (DPE)** pour bénéficier des aides aux travaux

En cours
d'ajustement

2024 marque une évolution importante en faveur de l'amélioration de la qualité des projets de rénovation aidés et une priorité à la sécurisation du parcours des demandeurs



Eco-système de l'Anah

Émilie Jeannesson-Mange, directrice des stratégies et des relations territoriales
Jérôme Beccavin, chef de pôle Parc Privé Bâtiment Construction de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

L'Anah, pilote du service public de la rénovation de l'habitat, France Rénov'



France Rénov' est une **marque ombrelle** permettant de garantir une offre renforcée et harmonisée d'information, de conseil et d'accompagnement pour la rénovation de son logement



Un point d'entrée unique des parcours de rénovation et d'amélioration de son logement

- Accès égal à l'information
- Accompagnement de tous les citoyens
- Mission sociale auprès des ménages les plus modestes



Un service public de référence déployé en partenariat avec les collectivités territoriales

- Service gratuit et indépendant
- Réseau puissant sur l'ensemble du territoire
- Proximité au quotidien



Un nouveau parcours unique en 3 étapes quelque soit le projet du ménage

- Je m'informe
- Je suis accompagné
- Je réalise mes travaux et bénéficie d'une aide

France Rénov' en quelques mots

Chiffres clés

→ **1 099** programmes d'améliorations de l'habitat contractualisés avec les collectivités locales (OPAH & PIG) - *Contrat Etat – Collectivités pour accélérer le aller-vers et diminuer le reste à charge*

→ **577** Espaces Conseil France Rénov', constitués de 2519 conseillers, avec l'objectif **d'un ECFR par EPCI en 2025.**

→ Un partenariat avec les **2 700 France Services** pour améliorer l'orientation des ménages et leur assistance technique dans les démarches.



L'accompagnement sur mesure, vertu du service public France Rénov'

- **Proximité usagers** via les démarches proactives d'aller vers, le réseau d'ECFR, le partenariat avec France Services, le partenariat avec La Poste, ...
- **Sécurisation des démarches** de rénovation d'ampleur par la mise en place **de Mon Accompagnateur Rénov'**
- **Bouclier anti-fraude** : un premier contact de confiance



En 2025, un **nouveau pacte territorial** entre l'Etat et les collectivités au service de la massification des rénovations de qualité

L'éco-système de la rénovation de l'habitat privé



Qui



Rôle

**Etat, Anah, collectivités
(Régions, départements,
EPCI...)**

**Définition, financement et
déploiement de la
politique publique,
animation, mobilisation de
l'écosystème**

Portage de dispositifs
contractuels:

- Opérations programmées
Avenants SARE

Financement des aides aux
travaux et à l'ingénierie/AMO

Instruction des aides à la pierre
et des agréments et habilitation
pour les AMO

**Espaces Conseil France
Rénov'
Information / Conseil /
Orientation**

ADIL, Opérateurs Anah, ALEC,
collectivités, etc

Conseils neutres, gratuits et
personnalisés

Orientation vers les
accompagnateurs

Animation des professionnels et
mobilisation des ménages
**Partenariat avec France Services
depuis le 1^{er} janvier 2024**

**Assistants à maîtrise
d'ouvrage**

Accompagnement

Opérateurs agréés ou habilités

Mon Accompagnateur Rénov'

Espace Conseil France Rénov'

Tiers de confiance pour l'utilisateur
pour l'accompagner dans
toutes les étapes de son projet

**Artisans et
entreprises du BTP**

Réalisation des travaux

Artisans RGE pour MPR'

Travaux de qualité répondant au
projet de l'utilisateur

Au service des usagers

Pour répondre aux enjeux de rénovation de l'habitat et
notamment de transition énergétique et
démographique, à la lutte contre l'habitat indigne, à
l'accompagnement des copropriétés...

**80% du parc de logements de 2050 existe
déjà !**

Autres acteurs

Professionnels de l'immobilier
Secteur bancaire, notariat...

Orientation vers le parcours France
Rénov'

Un écosystème en région AURA à mobiliser et à renforcer

Une animation des acteurs de l'écosystème France Rénov' existant et à conforter :

RÉALISÉ

- **Comité régional** 31 mai 2023
- **5 Comités stratégiques** réunissant collectivités porteuses, ECFR et services de l'État pour travail collaboratif
- **Interventions de nombreuses des délégations locales, délégataires et de la DREAL** pour présenter le dispositif MAR' en 2023, les nouvelles aides de l'ANAH depuis ce début d'année, auprès de l'ensemble du réseau : professionnels, bureaux d'études, opérateurs, collectivités....
- **Journées des conseillers ECFR** : présentation des évolutions
- (...)

EN COURS ET A VENIR

- **Événements au niveau départemental** à venir (ex : 5 à 7 de l'éco construction ALEC 69)
- **Marché d'animation de l'écosystème France Rénov' porté par la DREAL en cours d'attribution** : objectifs principaux d'impulser une dynamique partenariale et mise en oeuvre d'actions structurantes pour la mise en place et la valorisation du service public :
 - *La mise en réseau des territoires acteurs du SPRH et les structures porteuses le cas échéant*
 - *La capitalisation et la diffusion d'expérience entre tous ces acteurs*
 - *L'appropriation des évolutions réglementaires concernant le SPRH*
 - *La mise à disposition de données et éléments pertinents permettant de suivre, analyser et évaluer le dispositif dans sa globalité.*
 - *L'animation de l'écosystème France Rénov' et auprès des **Accompagnateurs Rénov'**, en coordination avec les missions d'animation des fédérations des professionnels du logement et du bâtiment.*
- **Groupes métiers dédiés à la réforme**
- **Partenariat avec la DREETS pour le suivi et contrôle de l'activité de la rénovation**

Un cadre national de coopération entre France Rénov' et France services

Un cadre institutionnel, partenarial et financier permettant de définir les missions, et l'articulation entre les deux réseaux, améliorer et compléter le maillage territorial, aller chercher les publics éloignés de l'administration

Un budget de **5,4 millions € sur 3 ans**

Raison d'être

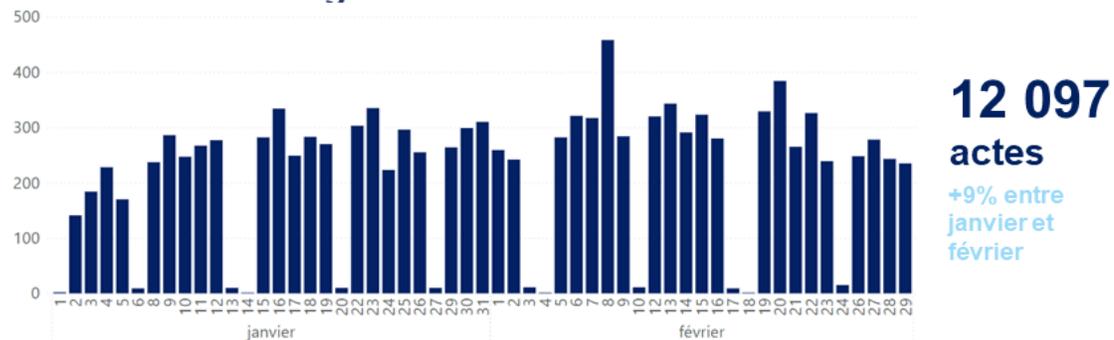
Partenariat France services : le maillon complémentaire pour un service de proximité au plus près de l'utilisateur
2700 France services viennent enrichir l'offre de services des 577 Espaces Conseil France Rénov'

- » Répondre à l'ambition écologique de l'État en ayant une plus grande proximité avec les usagers grâce à un maillage territorial plus dense
- » Accroître la massification des aides en aidant les publics éloignés du numérique et de l'administration
- » Permettre aux conseillers France Rénov' d'être pleinement sur leur cœur de métier en complémentarité avec les France services

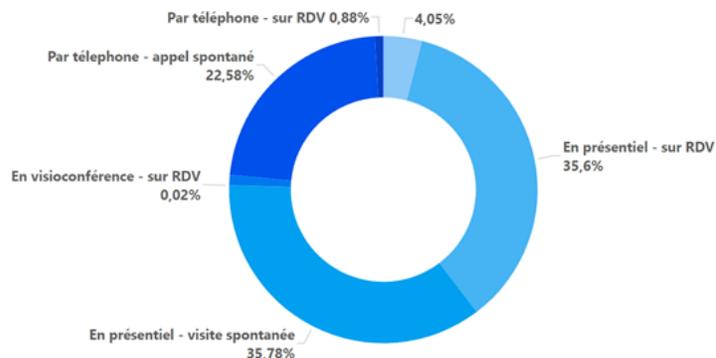


Une dynamique nationale lancée

#1. Un volume significatif en croissance qui confirme l'intérêt des usagers sur tout le territoire



#2. Une couverture territoriale confirmant le besoin de proximité territoriale (~70% de présentiel)

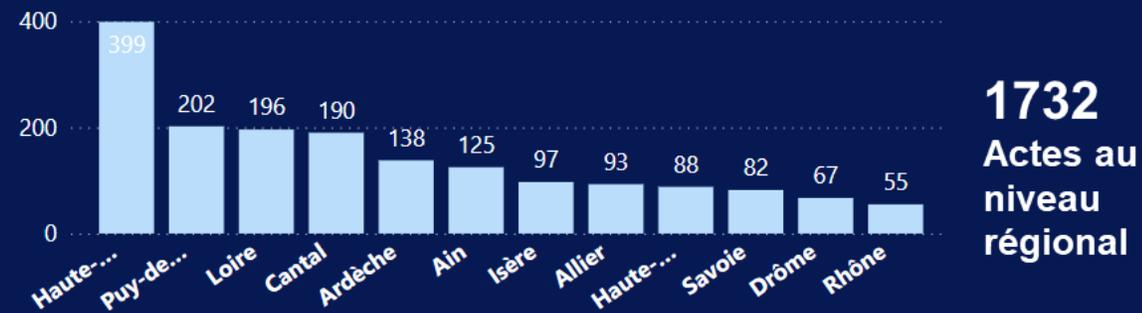


#3. Un fort besoin de la part des usagers les plus éloignés du numérique

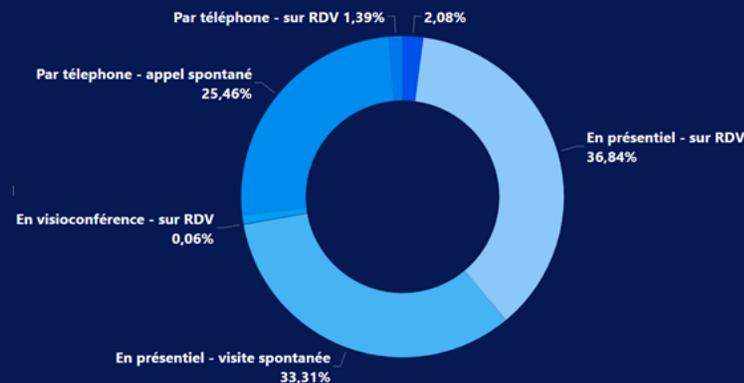


Focus sur Auvergne Rhône Alpes

Nombre d'actes enregistrés par département



Répartition des canaux de communication

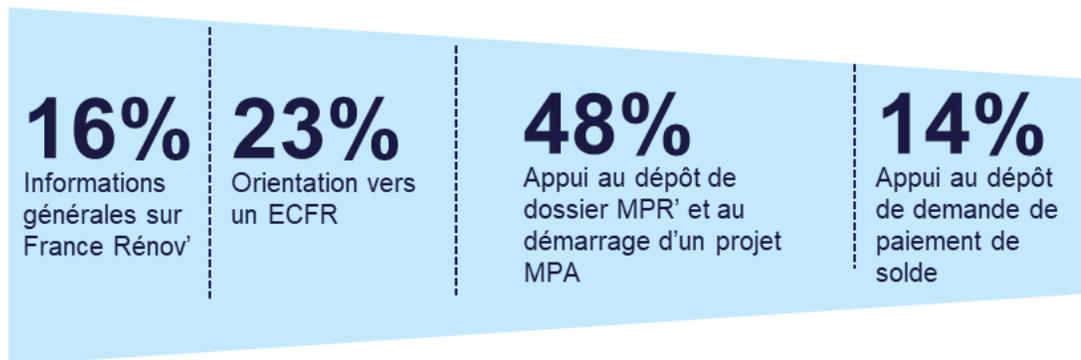


Répartition des niveaux d'autonomie numérique



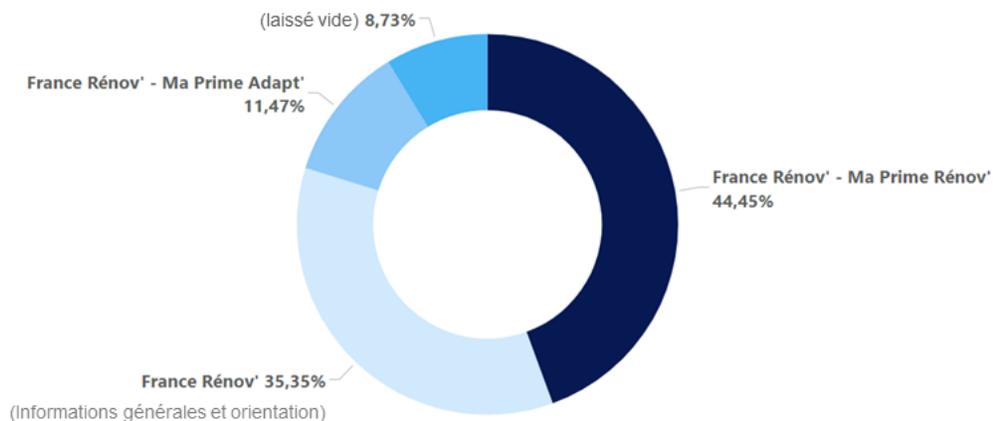
L'effort se concentre sur l'appui au dépôt de dossier MPR'

#4. Des conseillers France services majoritairement sollicités en appui du dépôt de dossier...



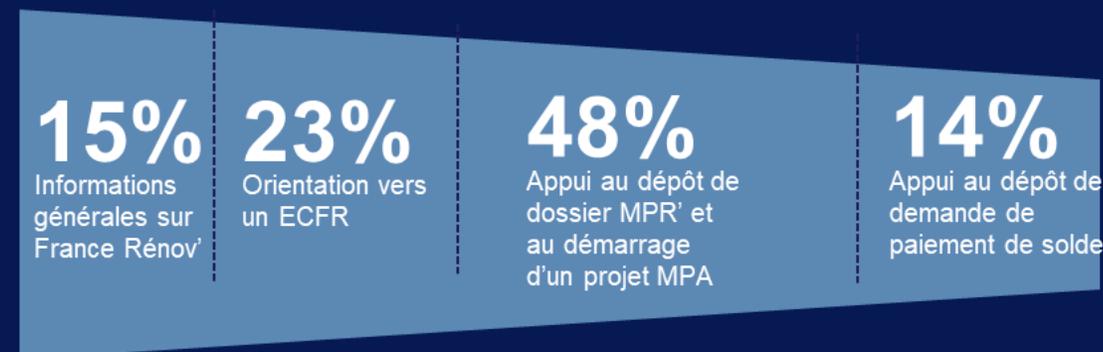
* Actes dont le champ Thématique n'a pas été renseigné, exclus du périmètre

#5. Quand ils se rendent en France services pour France Rénov', près de 50% des usagers le font spécifiquement pour MPR'

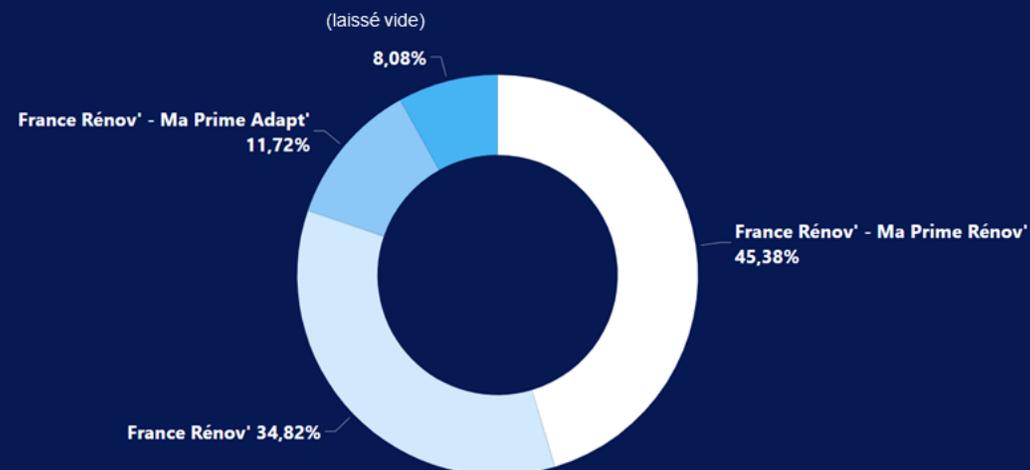


Focus Auvergne Rhône Alpes

Répartition des actes métier sur les sujets France Rénov' adressés en France services



Répartition des thématiques adressées en France services



La dynamique des agréments mon accompagnateur rénov' en Auvergne-Rhône-Alpes

S'assurer de répondre aux besoins d'accompagnement pour les projets de rénovation ambitieuse



RÉNOVATION ET ISOLATION RÉSIDENNELLE

Nombre de rénovations aidées sur le parcours accompagné de Ma Prime Rénov', en milliers.

Objectif de baisse 2019-2030 : 8 MtCO2eq

Une multiplication par plus de 10 du rythme annuel de rénovations



Source : ANAH. Périmètre : métropole et outre-mer

- > Garantir l'agrément des acteurs historiques pour éviter les risques de rupture de service

En 2024 : triplement des dynamiques préexistantes pour les rénovations ambitieuses visées dans le parcours accompagné

- > Ouvrir l'agrément aux nouveaux acteurs pour répondre aux besoins anticipés

2024 : doublement en cours d'année du nombre d'accompagnateur

A horizon 2030 : besoin d'environ 7 000 à 10 000 ETP pour l'accompagnement

Une montée en charge du nombre d'Accompagnateurs Rénov' en Auvergne-Rhône-Alpes

Au 08 Mars 2024 :



> Agréments délivrés ou en cours
286 structures intervenant en Auvergne-Rhône-Alpes

> Dossiers en cours d'étude par le CRHH d'Auvergne-Rhône-Alpes

31 dossiers en cours d'étude

> Dynamique soutenue en début d'année 2024 en Auvergne-Rhône-Alpes

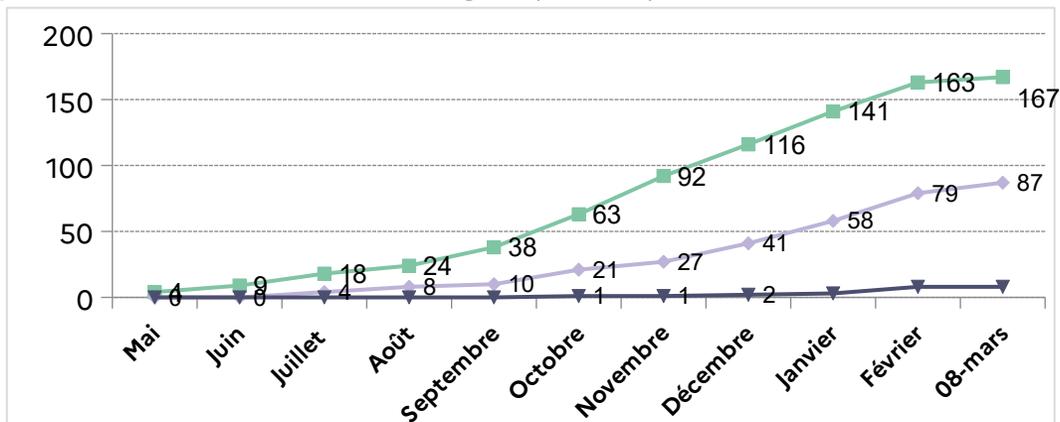
51 dossiers déposés
46 structures agréées

La dynamique des agréments mon accompagnateur rénov' en Auvergne-Rhône-Alpes

Dynamique régionale d'agrément

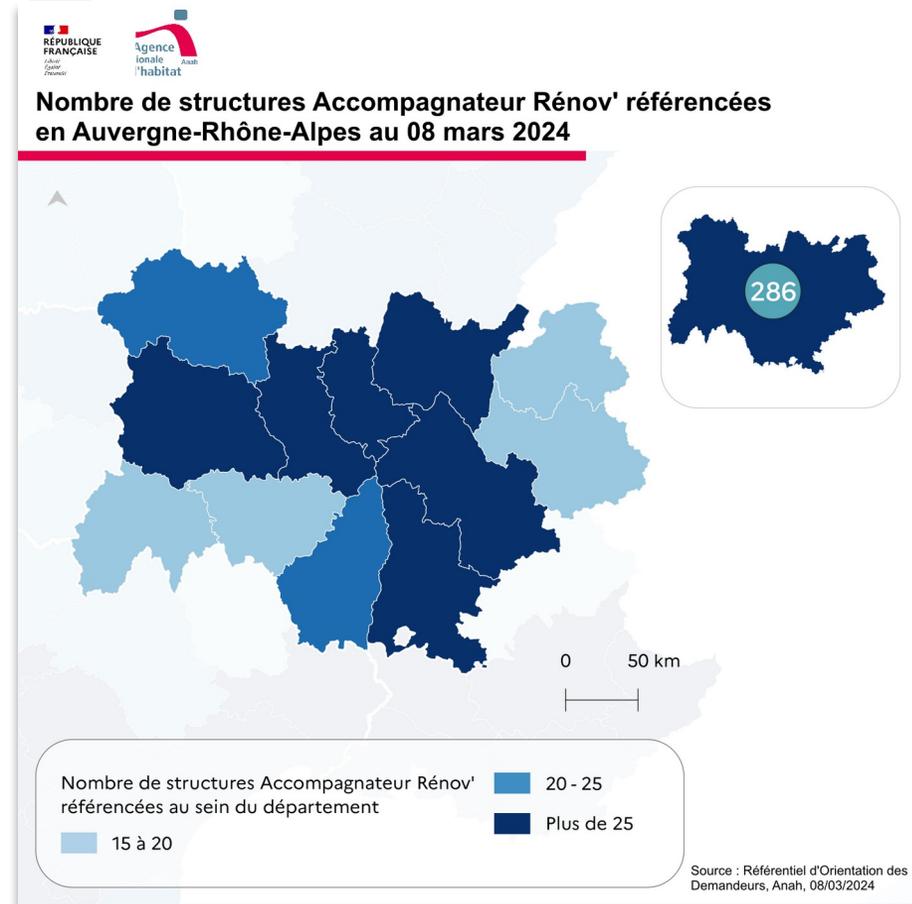
- > Une forte dynamique d'agrément qui se poursuit en Auvergne-Rhône-Alpes

Une montée constante du nombre de structures agréées Mon Accompagnateur rénov' par le service instructeur de la région (DREAL) au 08 Mars 2024.



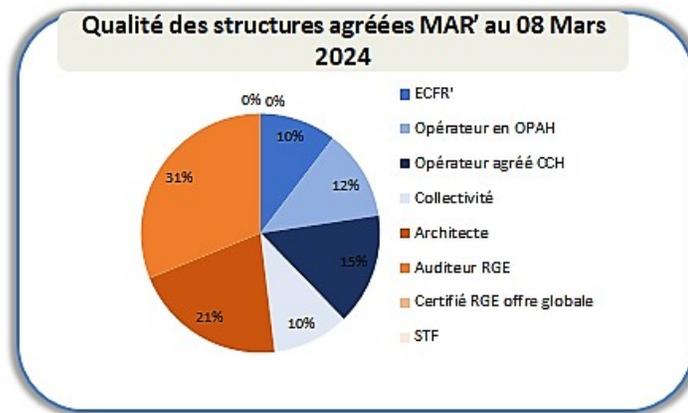
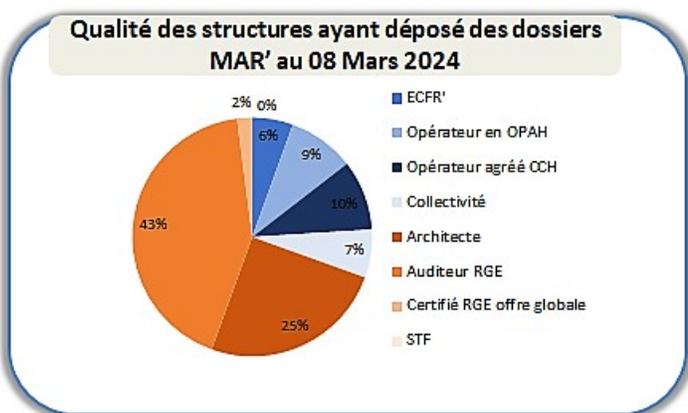
Couverture régionale en Accompagnateur Rénov'

- > Une couverture régionale d'ores et déjà assurée avec 286 structures agréées ou en cours d'agrément pour une intervention en Auvergne-Rhône-Alpes.
- > Plus de 3/4 de la région présente une offre supérieure à 20 accompagnateurs rénov' référencés sur chaque département.



- > Une forte mobilisation des nouveaux acteurs en Auvergne-Rhône-Alpes

Mobilisation très importante des architectes et auditeurs RGE.





Questions / Réponses

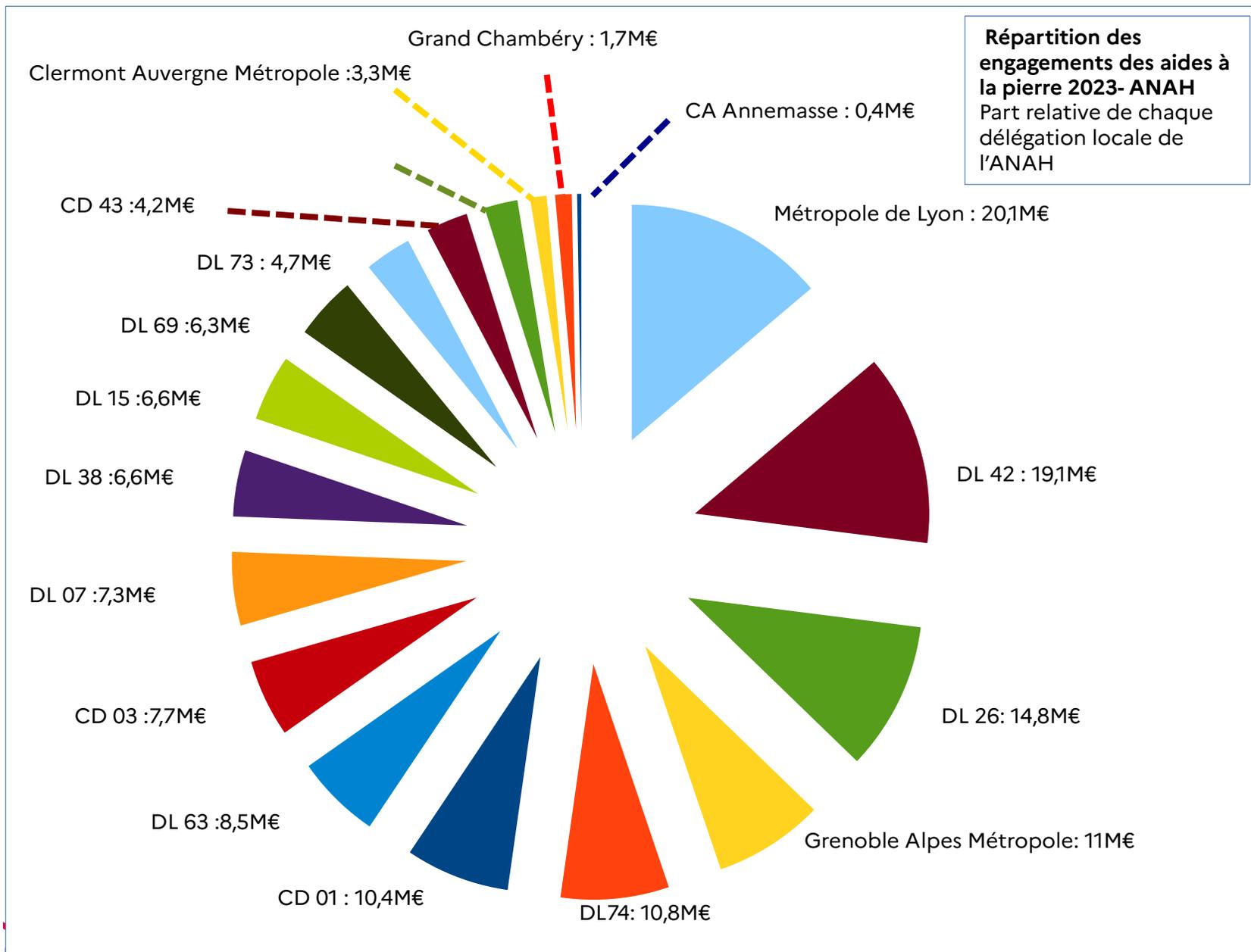


Présentation et mise en œuvre de la réforme 2024

Oriane Raulet, adjointe à la Directrice de l'expertise et des politiques publiques

Jérôme Beccavin, chef de pôle Parc Privé Bâtiment Construction de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Le bilan 2023 sur la rénovation en Auvergne-Rhône-Alpes



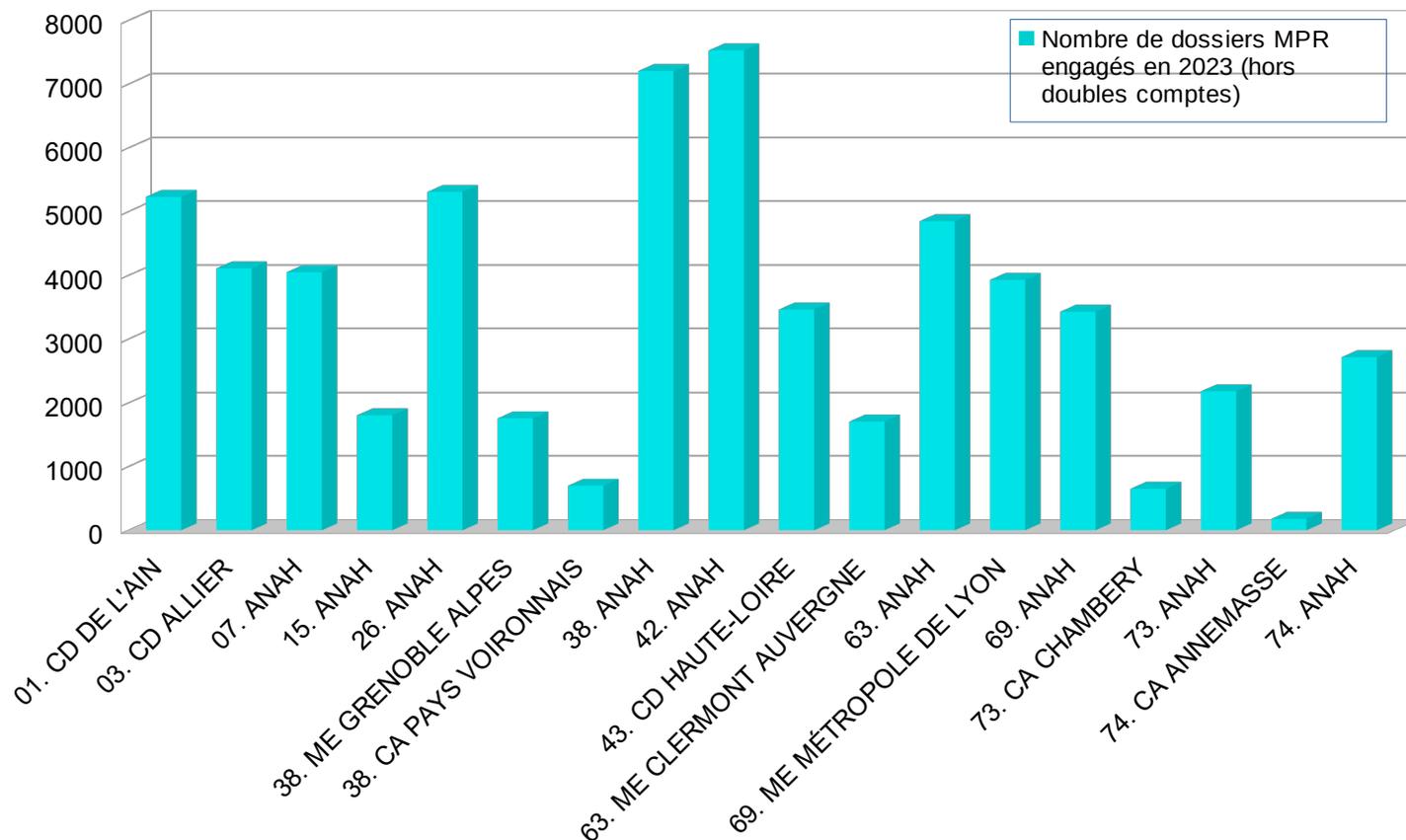
- En 2023, l'ANAH a engagé :
- Au titre de Ma Prime Rénov' par geste (MPR) : **250M€** (324,3M€ en 2022)
- Au titre des aides à la pierre : **154,8M€**
 - Dont **9,4M€** pour le financement des espaces conseils France Rénov'
 - **1,4M€** pour l'Humanisation des structures d'hébergement (0,4Me en 2022)
 - **8M€** pour la Résorption de l'habitat insalubre (RHI Thirori) (3,9M€ en 2022)
 - **136M€** au titre des priorités de soutien aux dossiers travaux (propriétaires occupants ou bailleurs, copropriétés) et ingénierie opérationnelle et de suivi (131M€ en 2022) : l'objectif initial des aides déléguées en région de 183,5 M€ n'a donc pas été atteint. C'est néanmoins le montant historiquement le plus grand engagé en Auvergne-Rhône-Alpes

Le bilan 2023 sur la rénovation en Auvergne-Rhône-Alpes

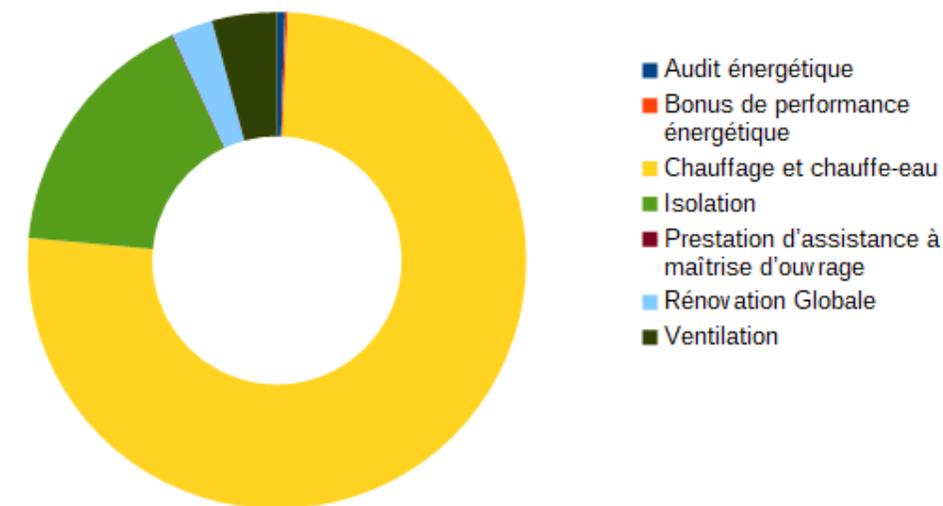
Ma Prime Rénov

60 735 dossiers ont été engagés en 2023, qui représentent 861,7 M€ de travaux et 250 M€ d'aides.

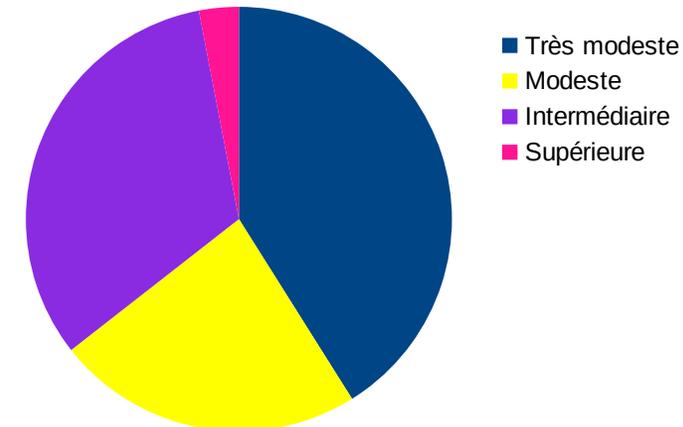
Des travaux essentiellement mono-geste (70,8%) et pour des changements de chauffage (63,6%).



Répartition des aides MPR selon famille de travaux en Auvergne-Rhône-Alpes (€) en 2023



Part de dossiers engagés en 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes par catégorie de revenus des ménages

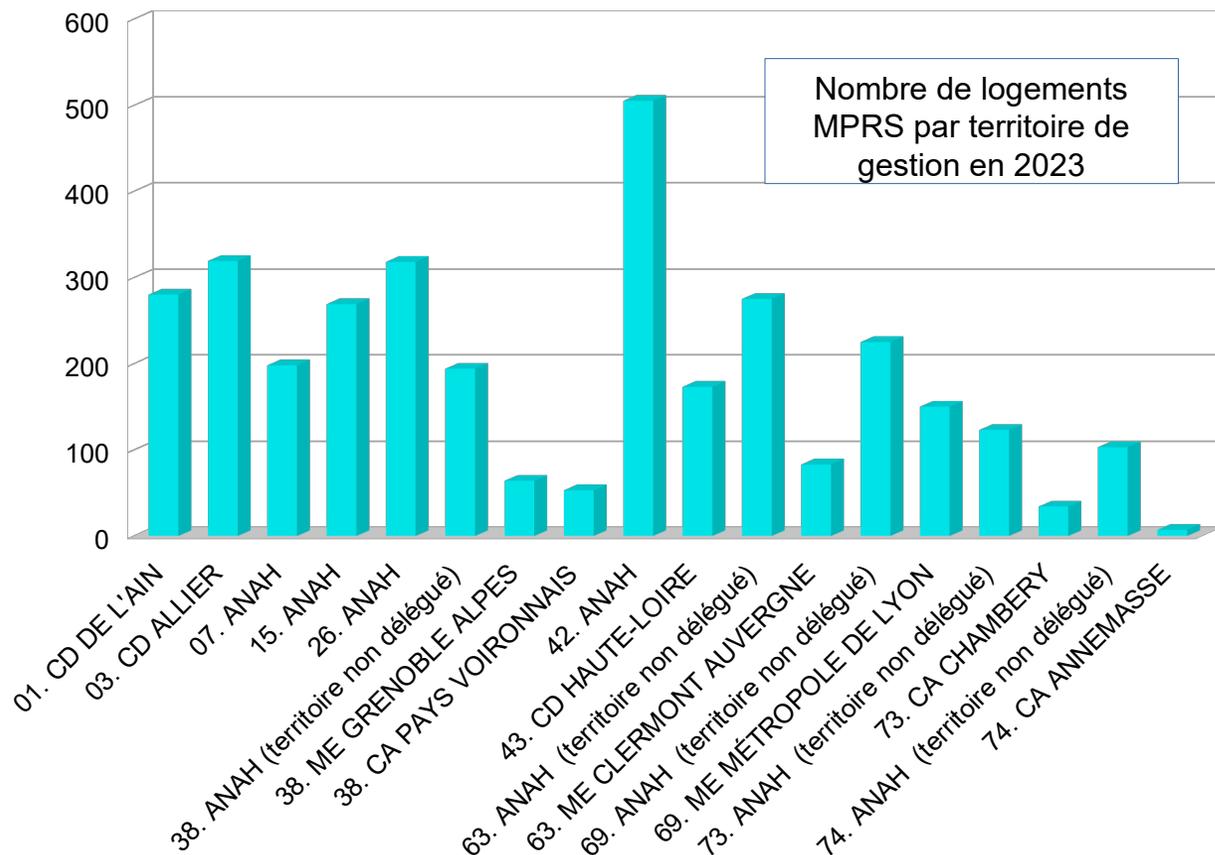


Le bilan 2023 sur la rénovation en Auvergne-Rhône-Alpes

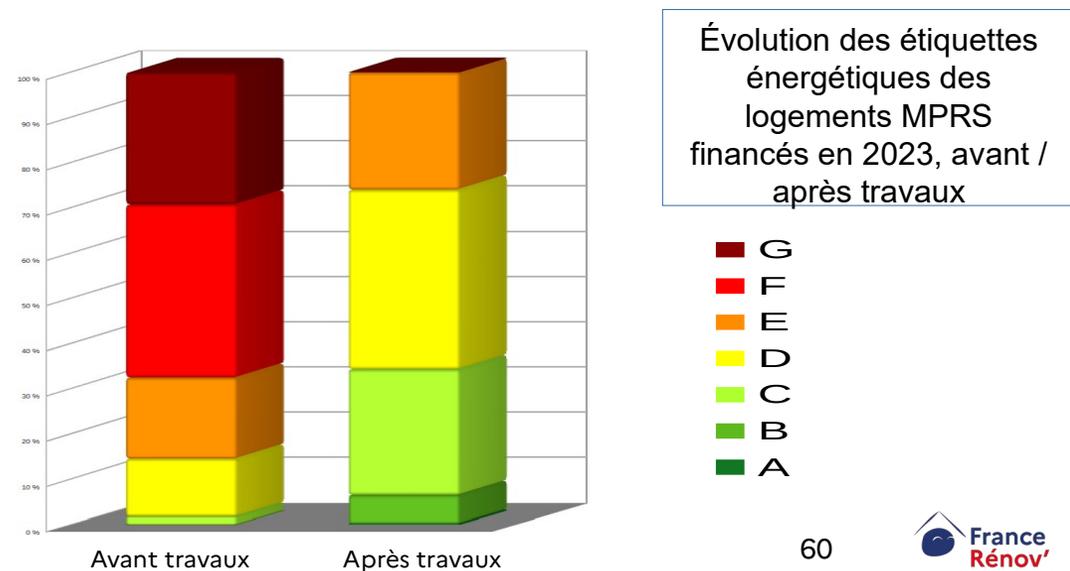
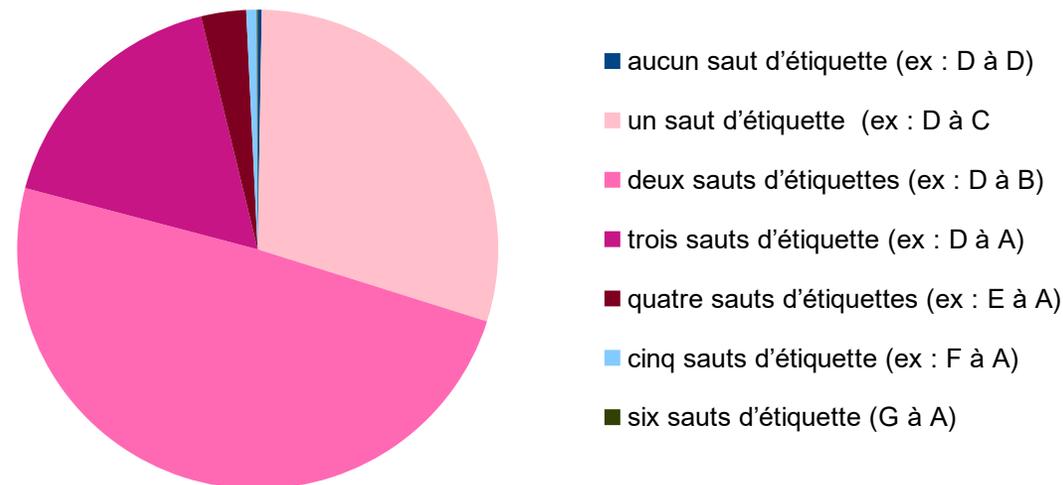
Ma Prime Rénov' Sérénité

En 2023, 3 236 logements ont été subventionnés avec MPR sérénité, ce qui représente 110,9 M€ de travaux éligibles et 49,5 M€ d'aide.

Parmi ces logements, on compte 480 logements primés « basse consommation » et 2 274 logements primés « sorties de passoire énergétique ».



Part de logements MPRS en 2023 par saut d'étiquette énergétique avant / après travaux



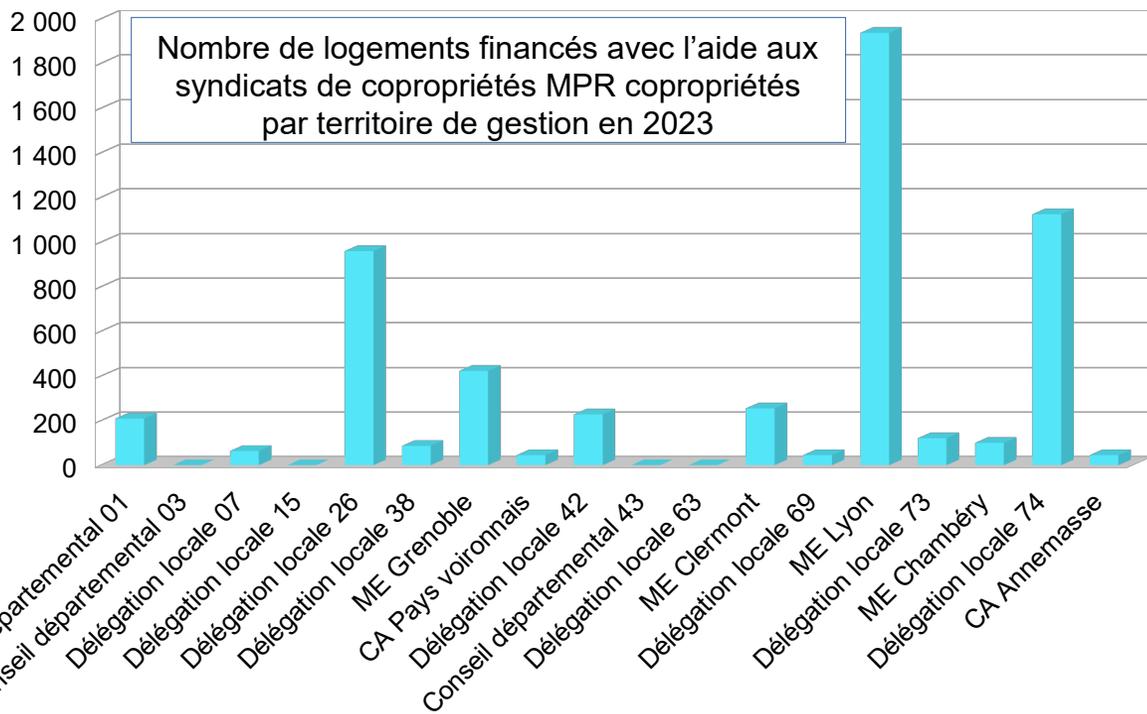
Le bilan 2023 sur la rénovation en Auvergne-Rhône-Alpes

Ma Prime Rénov' copropriétés

En 2023, 5 628 logements, dans 139 copropriétés ont été subventionnés avec MPR copropriétés, ce qui représente 28,2M€ d'aides aux syndicats de copropriétés.

Par ailleurs, 2,3 M€ de primes individuelles ont été distribuées à 1314 ménages modestes et très modestes propriétaires occupants dans ces copropriétés

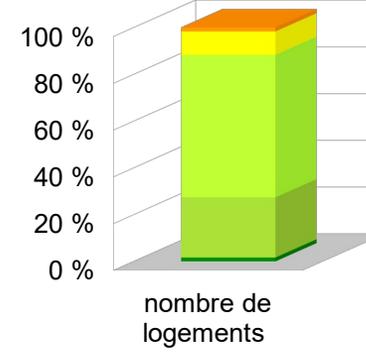
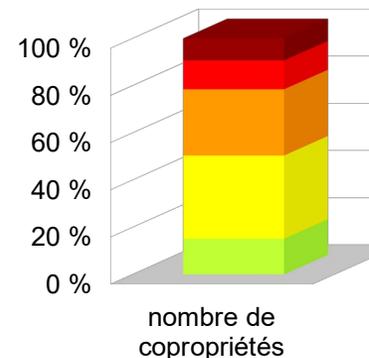
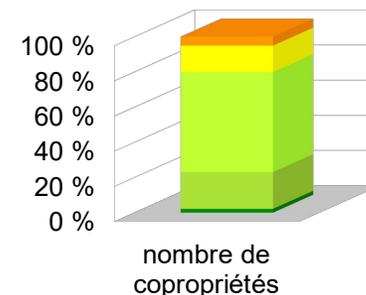
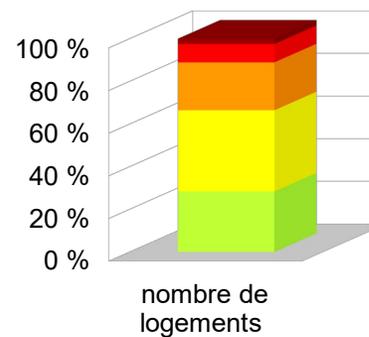
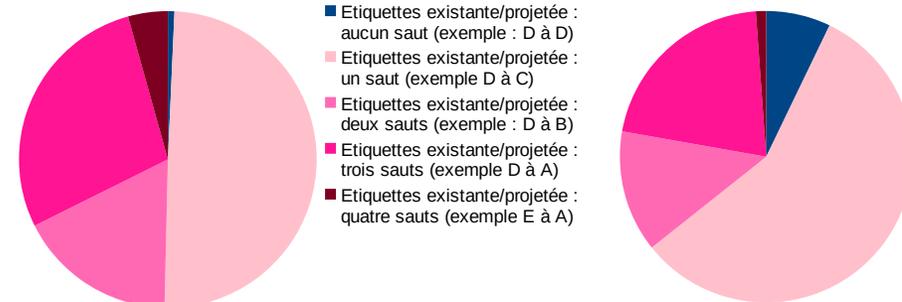
Parmi ces logements, on compte 1321 logements primés « basse consommation » et 718 logements primés « sorties de passoire énergétique ».



variation des étiquettes énergétiques avant/ après travaux (sauts d'étiquettes)

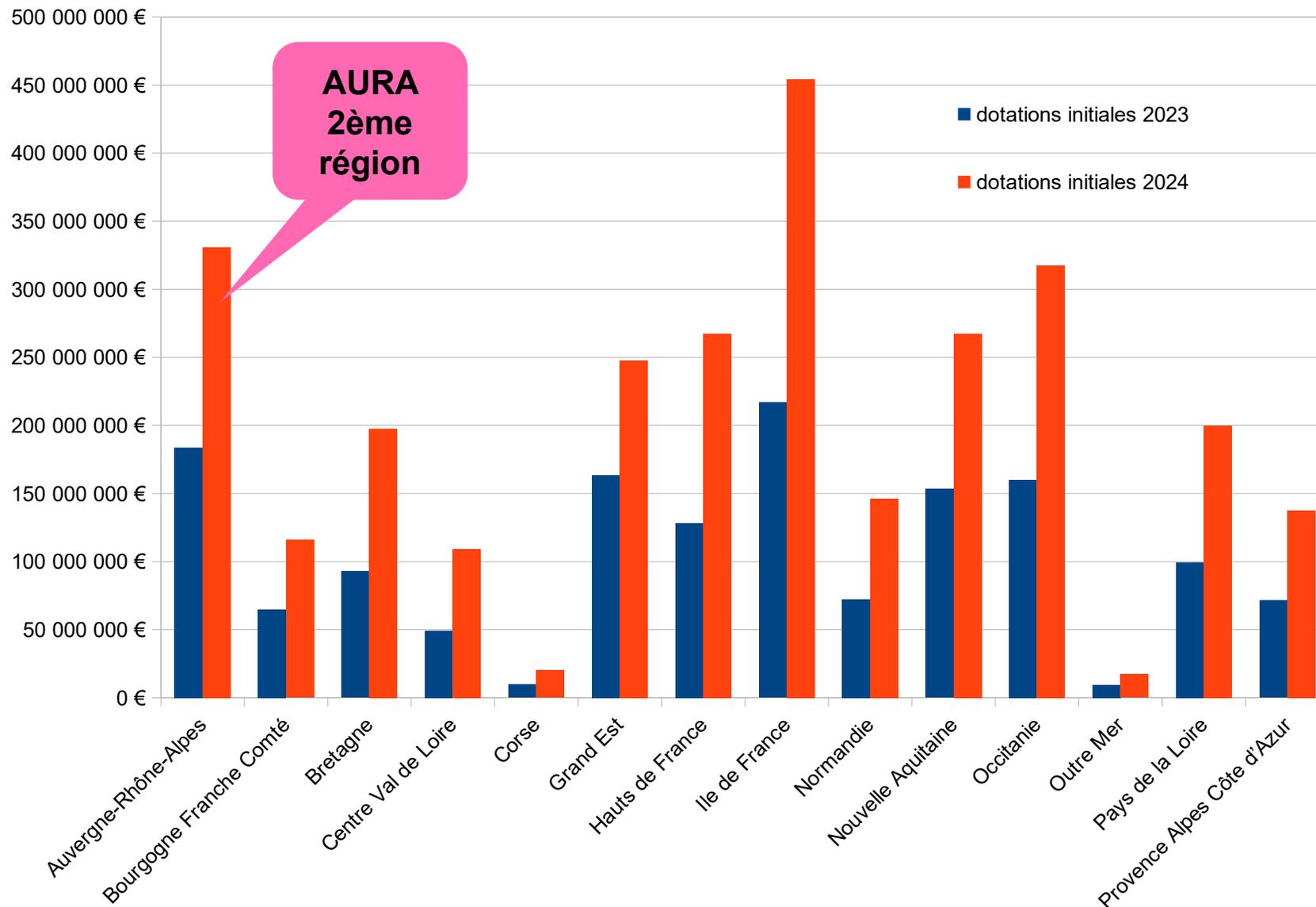
Par nombre de copropriétés

Par nombre de logements concernés



Évolution des étiquettes énergétiques des logements MPR copropriétés financés en 2023, avant / après travaux

un budget 2024 de la région Auvergne-Rhône-Alpes en très forte augmentation



2024 : un budget inédit

- Un budget national de **6,2Mds €** voté au CA du 6 décembre 2023, dont **3,7Mds € sur les aides à la pierre** et 2,4 Mds € sur Ma prime Rénov' ;
- Sur les 3,7Mds€ d'aides à la pierre, **2,8Mds € répartis régionalement**, 900M€ en réserve nationale

Une architecture de marque 2024 rationalisée

- 0 808 800 700
- France-renov.gouv.fr



Des conseils neutres et gratuits



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Pour la **rénovation énergétique**

Pour les
rénovations
performantes

MaPrimeRénov'
(financement
forfaitaire par
gestes)

MaPrimeRénov'
Copropriété

Assistance à
maîtrise
d'ouvrage

**Mon
Accompagnateur
rénov'**

Assistance à
maîtrise
d'ouvrage

MPR copropriété



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Pour l'**adaptation** des logements

Assistance à maîtrise
d'ouvrage
autonomie



Ma Prime Logement Décent

Pour un logement digne et durable

Pour la **réhabilitation** de logements dégradés

Assistance à maîtrise
d'ouvrage
**Ma Prime Logement
Décent**

L'aide à la rénovation énergétique : MaPrimeRénov'



Une rénovation par geste (non accompagnée)	Objectif	Une rénovation d'ampleur (parcours accompagné)
TMO / MO / INT	Propriétaires concernés	Tous
Ouvert à tous les logements (jusqu'au 31 décembre 2024)	Logements concernés	Ouvert à tous les logements
Non	Accompagnement	Obligatoire (MAR)
Aide forfaitaire par geste	Calcul de l'aide	Pourcentage du coût des travaux
CEE et aides locales	Aide complémentaire	Aides locales et autres (caisse de retraites, etc). Pas de cumul possible avec CEE.
Aide nationale	Type d'aide	TMO / MO : aide à la pierre INT / SUP : aide nationale

Pour les rénovations par geste

L'aide est calculée selon des forfaits par gestes de travaux réalisés

Principes clés :

Évolutions MPR geste suite aux dernières annonces

- Accessible aux ménages avec des revenus très modestes (TMO), modestes (MO) et intermédiaires (INT).
- Accessible à tous les logements, quelle que soit l'étiquette (jusqu'au 31 décembre 2024).
- Réalisation d'un geste de travaux (chauffage, isolation).
- Possibilité de réaliser plusieurs gestes, dans le temps ou de façon simultanée.

Ce qui change (*textes en cours d'adoption*) :

- Suppression de l'obligation d'installer un système de chauffage décarboné pour pouvoir réaliser des travaux monogeste d'isolation
- Suppression de l'obligation de fournir un DPE jusqu'au 31 décembre 2024 (déclaration optionnelle)
- Maintien de l'éligibilité des logements F et G à la rénovation par geste jusqu'au 31 décembre 2024

***Un décret doit venir préciser le calendrier de mise en œuvre de ces mesures.
En attendant la publication de ce décret, le régime d'aide entré en vigueur au 1^{er} janvier 2024 continue de s'appliquer.***

Pour la rénovation énergétique des copropriétés



Objectif

Massifier la rénovation énergétique des copropriétés



MaPrimeRénov'

Copropriété

Dépôt du dossier



monprojet.anah.gouv.fr
Une aide en ligne qui change tout !

Instruction locale (délégation locale de l'Anah ou collectivités délégataires)



Pour quels bénéficiaires ?

- Syndicats de copropriétaires



Pour quel type de parc ?

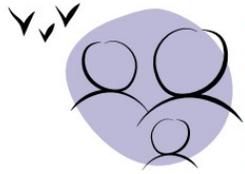
- Copropriétés immatriculées au registre national d'immatriculation
- Au moins 75% de résidences principales (taux à 65% pour les copropriétés de moins de 20 lots)



Quelles conditions ?

- AMO Copropriété obligatoire
- MOE obligatoire pour les projets de plus de 100 000 €
- Gain énergétique de 35% minimum (hors expérimentation petites copropriétés)

Exemple de financement pour la rénovation d'ampleur d'une maison individuelle (MPR parcours accompagné)



Nous sommes un couple avec un enfant

Nos revenus annuels sont de 25 000 € (ménage aux ressources très modestes)

Nous sommes propriétaires occupant une maison classée F dans le Doubs

Objectif : rénover notre logement afin d'atteindre l'étiquette B du DPE (saut de 4 classes)



Quel coût pour les travaux ?

- Isolation des murs par l'extérieur : 25 740 €
- Pompe à chaleur air/eau : 14 700 €
- Isolation de la toiture : 9 000 €
- Ventilation double-flux : 4 500 €
- Changement des fenêtres : 8 200 €
- Protections solaires : 8 000 €

70 140 €

Coût total des travaux TTC

2023	2024
Montant des aides (MPR et CEE) en 2023*	Montant de l'aide MaPrimeRénov' (y compris CEE valorisés par l'Anah) en 2024
Le montant de l'aide s'élèverait à 33 797 € , soit un taux de financement de 48 % et un reste à charge de 36 343 € .	Le montant de l'aide s'élèvera à 59 835 € , soit un taux de financement de 85 % et un reste à charge de 10 305 € .

Le reste à charge peut être diminué grâce aux aides des collectivités territoriales. Il peut être couvert par un écoprêt à taux zéro (écoPTZ). Un paiement en avance de la prime peut être sollicité par les ménages aux revenus les plus modestes auprès de l'Anah.

** Les montants de comparaison avec 2023 sont ceux existants avant la bonification intervenue au 1^{er} octobre.*

En moyenne, la facture annuelle d'énergie de ce ménage devrait diminuer d'environ 75 % une fois la rénovation faite.

Exemple de financements pour les copropriétés

Projet	2023	2024
Copropriété de 40 logements Copropriété fragile Coût des travaux : 1 200 000 €HT Gain énergie : 45% Etiquette : E à C	Taux d'aide 30,8 %	Taux d'aide 41,6 %
	Montant 370 000 €	Montant 500 000 € (soit + 35%)
	RESTE A CHARGE MOYEN 20 750 €	RESTE A CHARGE MOYEN 17 500 € (soit - 16%)

Pour les aides aux propriétaires bailleurs

Aide à la rénovation énergétique



MaPrimeRénov'
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Depuis le 1er janvier 2024

- Ajustement des forfaits Ma Prime Rénov' (aligné PO)
- Parcours accompagné ouvert aux ménages intermédiaires et supérieurs
- Maintien de l'aide Habiter Mieux propriétaires bailleurs (conventionnement obligatoire)

A partir du 1er juillet 2024

- Parcours accompagné ouvert aux ménages très modestes et modestes

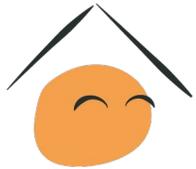


Aides à la rénovation des logements indignes et à l'adaptation des logements inchangés

Pour l'adaptation des logements



Massifier l'adaptation des logements



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Dépôt du dossier



monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout !

Instruction locale (délégation locale de l'Anah ou collectivités délégataires)



Pour quels ménages ?

- Ménages modestes et très modestes
- + 70 ans sans condition
- 60 à 69 avec justificatif de perte d'autonomie
- Personne en situation d'handicap



Pour quel type de parc ?

- Résidence principale
- Propriétaire occupant et locataire du parc privé



Quelles conditions ?

- AMO habilitée Anah ou agréée
- Justificatif handicap
- Justificatif de GIR uniquement pour les ménages entre 60 et 69 ans



Quels financements ?

- Jusqu'à 70% de subvention avec un plafond de 22 000€

Pour la réhabilitation des logements dégradés



Objectif

Améliorer le traitement de l'habitat dégradé et indigne



Ma Prime Logement Décent

Pour un logement digne et durable

Dépôt du dossier



monprojet.anah.gov.fr
Une aide en ligne qui change tout !

Instruction locale (délégation locale de l'Anah ou collectivités délégataires)



Pour quels ménages ?

- Ménages propriétaires occupants modestes et très modestes



Pour quel type de parc ?

- Résidence principale



Quelles conditions ?

- AMO habilitée Anah ou agréé au titre du CCH
- Grille d'insalubrité ou de dégradation du bâti
- Arrête au titre de la santé ou sécurité (insalubrité, péril, sécurité des équipements collectifs..)
- Etiquette de sortie E minimum
- Audit énergétique obligatoire



Quels financements ?

- Jusqu'à 80% sur un plafond maximum de 70 000€ HT
- Prime de sortie de passoire 10%

Ressources à disposition – pour aller plus loin

Ressources à disposition

- **Pour les acteurs France Rénov'** : accès à <https://extrarenov.anah.gouv.fr/>
- **Webinaires nationaux**: mise à disposition du replay
- **Dépliant MaPrimeRénov'** : publié en janvier 2024 et sera complété d'un **mode d'emploi MaPrimeRénov'** courant du premier trimestre
- **Guide des aides** : publié en janvier 2024, actualisé en février 2024 et disponible sur le site France Rénov' (*mise à jour en continu sur le site France Rénov'*)
<https://france-renov.gouv.fr/guide-aides-financieres-2024>
- **Mon Accompagnateur Rénov'**
 - Pour devenir Mon Accompagnateur Rénov' : documentation disponible sur le site France Rénov' <https://france-renov.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov>
 - Pour les Accompagnateurs Agréés : tous les documents utiles sont mis à disposition sur Extrarenov' (nécessite authentification)
- **Pages professionnelles du site France Rénov'**: <https://france-renov.gouv.fr/professionnels>
 - Toutes les informations pour devenir mandataires et conseils sur les devis et factures
- **Foire aux questions (FAQ)** :
 - FAQ sur les aides MPR sera mise en ligne au T1 2024
 - En ce qui concerne Mon Accompagnateur Rénov' : <https://www.ecologie.gouv.fr/mon-accompagnateur-renov>



Questions / Réponses



Future contractualisation du service public de la rénovation de l'habitat

Alé Sall, directeur de programme France Rénov'

Didier Bravaccini, Direction des stratégies et des relations territoriales

Jérôme Beccavin, chef de pôle Parc Privé Bâtiment Construction de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Poser un nouveau cadre de contractualisation État / collectivités

Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat rassemble une **offre de service universelle portée par l'Etat et les collectivités territoriales pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé**. Il est un tiers de confiance pour les Français, **neutre, indépendant**, avec une **offre socle gratuite**.

1. Universalité

L'ensemble des publics adressés (PO, PB, Copro, Locataires) **sur toutes les thématiques de l'habitat**, avec une attention particulière portée aux Français les plus fragiles

3. Lisibilité pour l'utilisateur

Visibilité et accessibilité des « points d'entrée » du Service Public, **une information et orientation claires** garanties pour le ménage

Principes
structurants
du SPRH

2. Egalité d'accès et proximité

Une **couverture intégrale du territoire national**, et un **égal accès au service public** en cohérence avec l'objectif gouvernemental d'un guichet/EPCI

4. Un parcours simple et sans-couture

Une **offre d'information, conseil et accompagnement articulée autour de parcours fluides**, au niveau national et local

Objectifs transverses



- **Mobiliser les ménages** à la rénovation énergétique et accompagner la massification des rénovations ;
- **Harmoniser l'offre de service socle sur l'ensemble du territoire** et favoriser l'approche globale du logement ;
- **Structurer et favoriser la montée en compétences des écosystèmes publics et privés locaux** autour d'objectifs et de priorités partagés ;

Périmètre thématique du Service Public



- La **rénovation et la sobriété énergétique** de l'habitat privé, dont la **lutte contre la précarité énergétique**
- **L'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie** et au vieillissement
- La **lutte contre l'habitat indigne et dégradé**
- **Prévention et traitement des copropriétés fragiles** ou en difficulté

Un enjeu de simplification et de rationalisation du cadre actuel

Aujourd'hui

- ❑ **Deux modalités distinctes de contractualisation :**
 - **OPAH-PIG** : 1099 programmes (avec des opérateurs en charge des missions de suivi-animation et d'accompagnement) ;
 - **SARE** : 577 espaces conseil France Rénov' (avec ~2500 conseillers en charge des missions d'information-conseil et d'accompagnement) ;

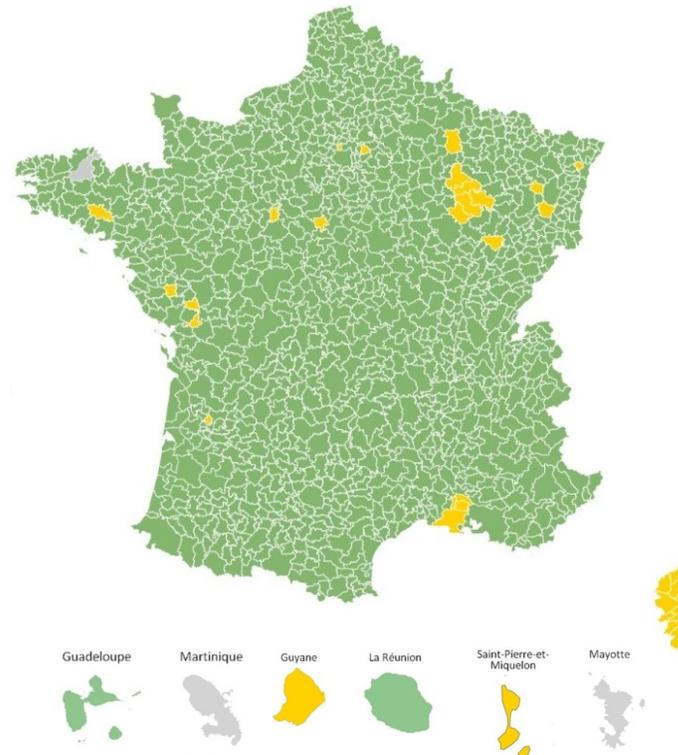
- ❑ **Une hétérogénéité des niveaux de collectivités impliquées :**
 - **OPAH-PIG** : EPCI ou Département ;
 - **SARE** : Région majoritairement (par exception : EPCI-métropole ou Département), avec contractualisations en cascade avec les collectivités infrarégionales ;

- ❑ **Deux modalités distinctes de financement :**
 - **OPAH-PIG** : crédits budgétaires (ingénierie Anah) ;
 - **SARE** : CEE avec financement à l'acte des ECFR ;

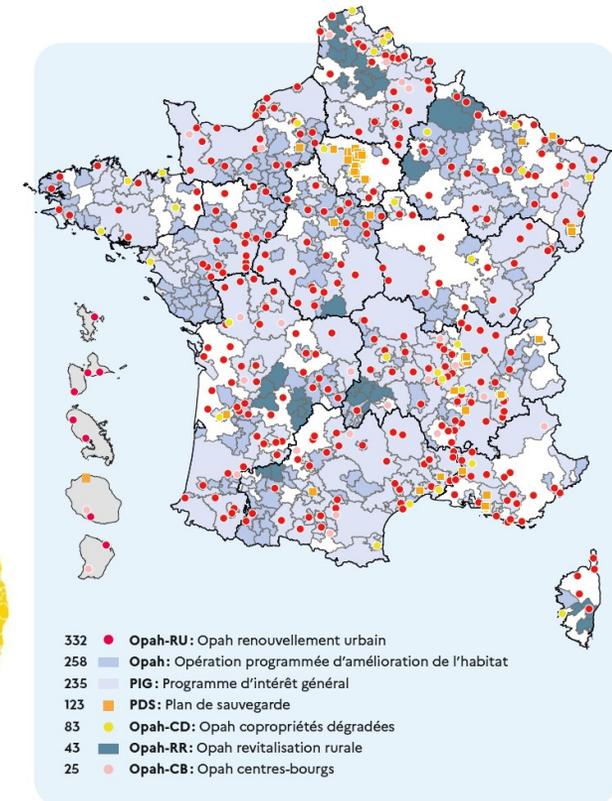
- ❑ **Des temporalités distinctes :**
 - **OPAH-PIG** : 3 à 5 ans ;
 - **SARE** = 3 ans (NB : prolongation d'une année supplémentaire, soit un total de 4 ans).

→ Un système peu lisible, tant du point de vue du parcours usager que de la bonne articulation des acteurs au niveau local. Malgré tout, une couverture territoriale d'information-conseil-accompagnement assurée à 96%.

Programme SARE



Opérations programmées (OPAH-PIG)



Un schéma de gouvernance et de financement simplifié à partir de 2025

À partir de 2025

- ❑ **Une unification des modalités de contractualisation :**
 - Fin des conventions territoriales du programme SARE au 31/12/2024 ;
 - Un seul dispositif contractuel sur le service public de la rénovation de l'habitat sur l'ensemble des thématiques (énergie, autonomie, habitat indigne, copropriétés) ;
 - Une transition progressive pour les OPAH-PIG en cours afin de les remplacer à terme par ce nouveau cadre ;

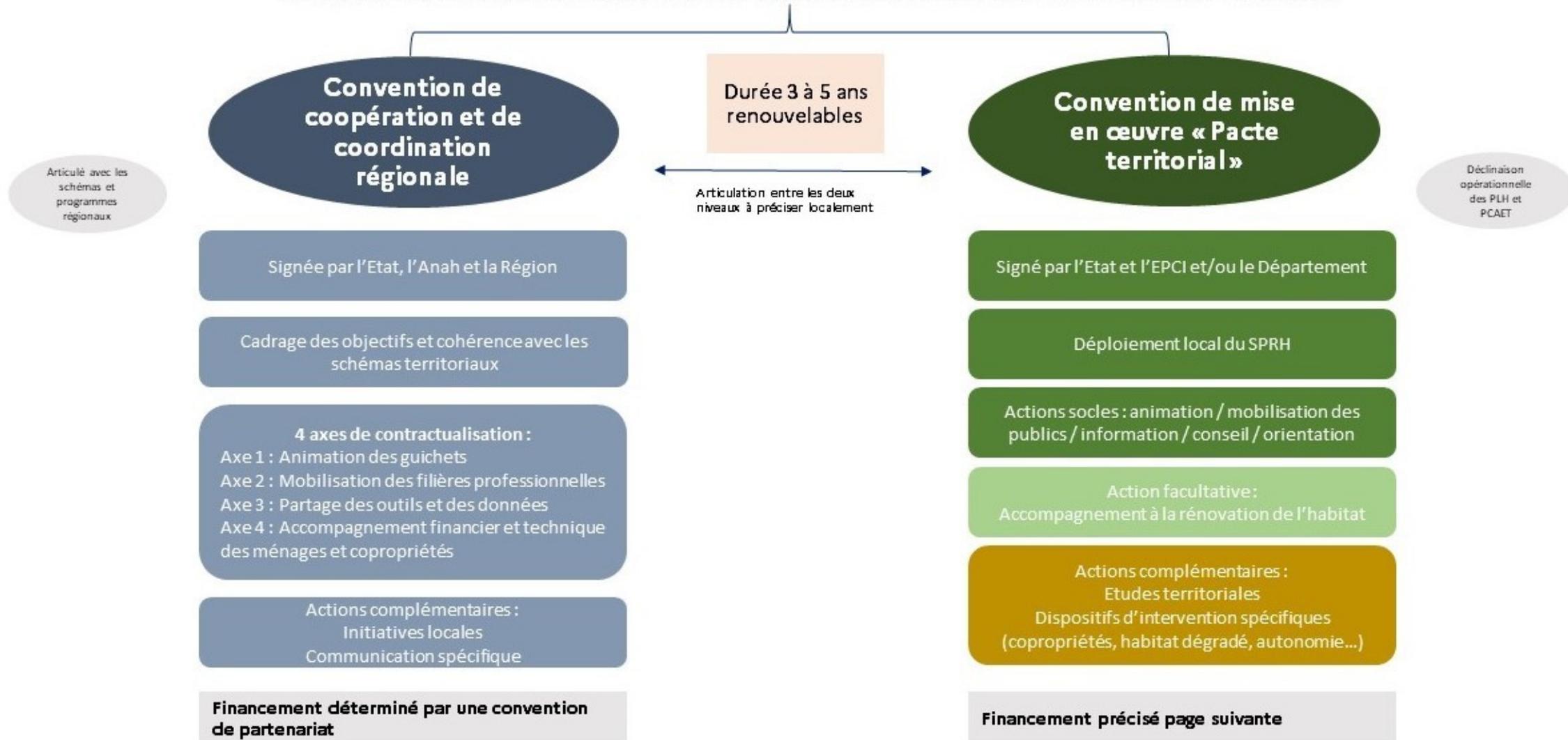
- ❑ **Une clarification des rôles et responsabilités des différents niveaux de collectivités :**
 - Au niveau régional : une convention de cadrage signée entre le Préfet de région, l'Anah et la Région ;
 - Au niveau local : une convention de mise en œuvre « *pacte territorial France Rénov'* » (modèle du PIG) signée par le Préfet de département et l'EPCI et/ou le Département ;

- ❑ **Une rationalisation des modalités de financements :**
 - Financement unifié via des crédits budgétaires (ingénierie Anah) et fin du financement à l'acte pour les missions d'information-conseil ;

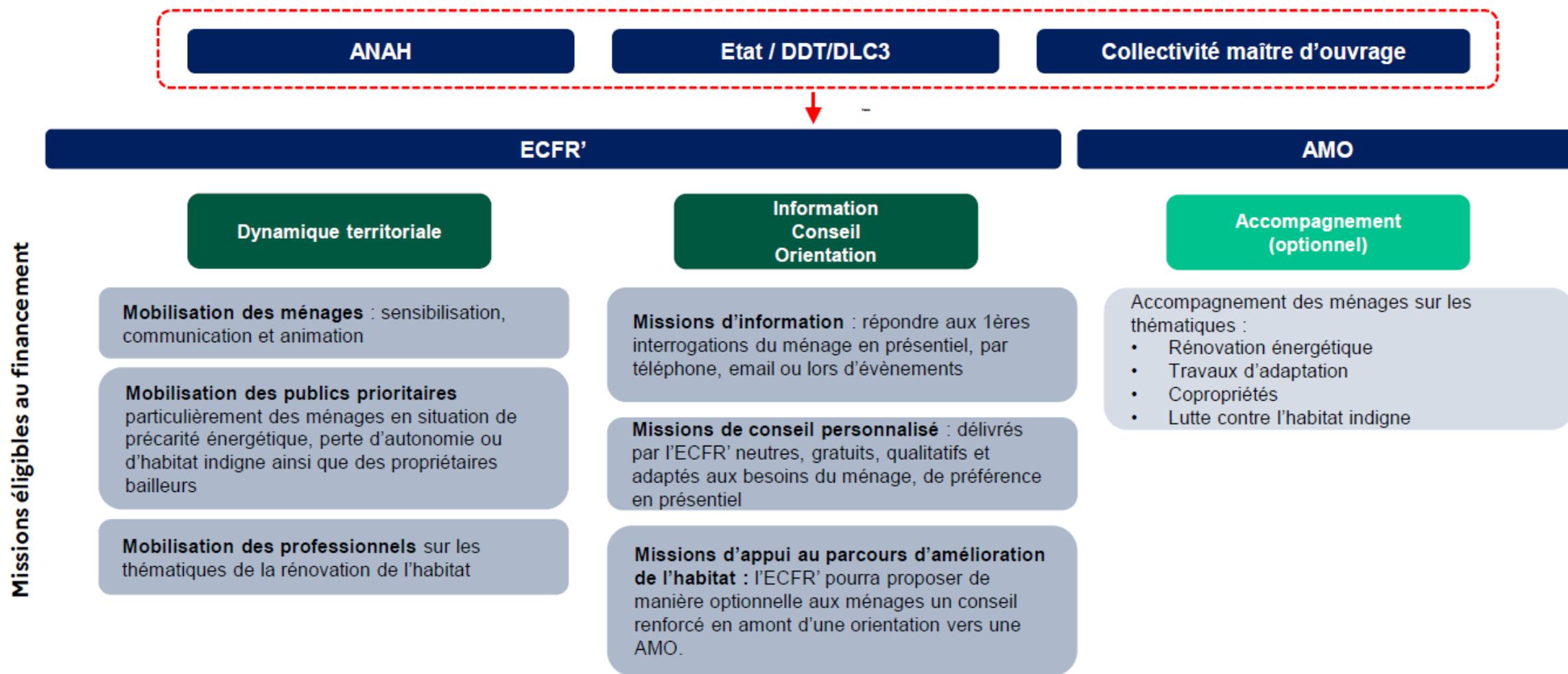
- ❑ **Une pérennisation du cadre et des moyens d'intervention :**
 - Durée fixée pour les deux niveaux de contractualisation jusqu'à 5 ans (renouvelables).

Un schéma de gouvernance et de financement simplifié à partir de 2025

Un financement de toutes les missions de rénovation de l'habitat décliné sur 2 échelons



Contenu du Pacte territorial France Rénov' (PIG)



Financement du pacte territorial

Etudes préalables à la convention

Financement à hauteur de **50%** d'un plafond de dépenses subventionnables : 200 000 € HT

Volet dynamique territoriale

(mobilisation de tous les ménages, aller-vers les publics prioritaires, mobilisation des filières professionnelles...)

Financement à hauteur de **50%** d'un plafond **annuel** de dépenses subventionnables, selon 5 seuils en fonction du nombre de résidences principales en parc privé :

< 15 000	< 50 000	< 150 000	< 800 000	> 800 000
75 000€	150 000 €	340 000€	650 000 €	1 800 000 €

Volet information – conseil – orientation

(énergie, autonomie, copropriétés, propriétaires bailleurs, habitat indigne...)

Financement à hauteur de **50%** d'un plafond **annuel** de dépenses subventionnables, selon 5 seuils en fonction du nombre de résidences principales en parc privé :

< 15 000	< 50 000	< 150 000	< 800 000	> 800 000
50 000€	150 000 €	250 000€	900 000 €	4 000 000 €

Volet accompagnement (facultatif)

AMO MPR
Parcours
accompagné

AMO MPR
Copropriété

AMO
MaPrimeAdapt'

AMO Ma Prime
logement
décent

Financement **variable** correspondant aux modalités **de financement actuelles** des AMO dans les OPAH-PIG sur objectifs fixés par la collectivité

Articulation entre convention régionale et pacte territorial

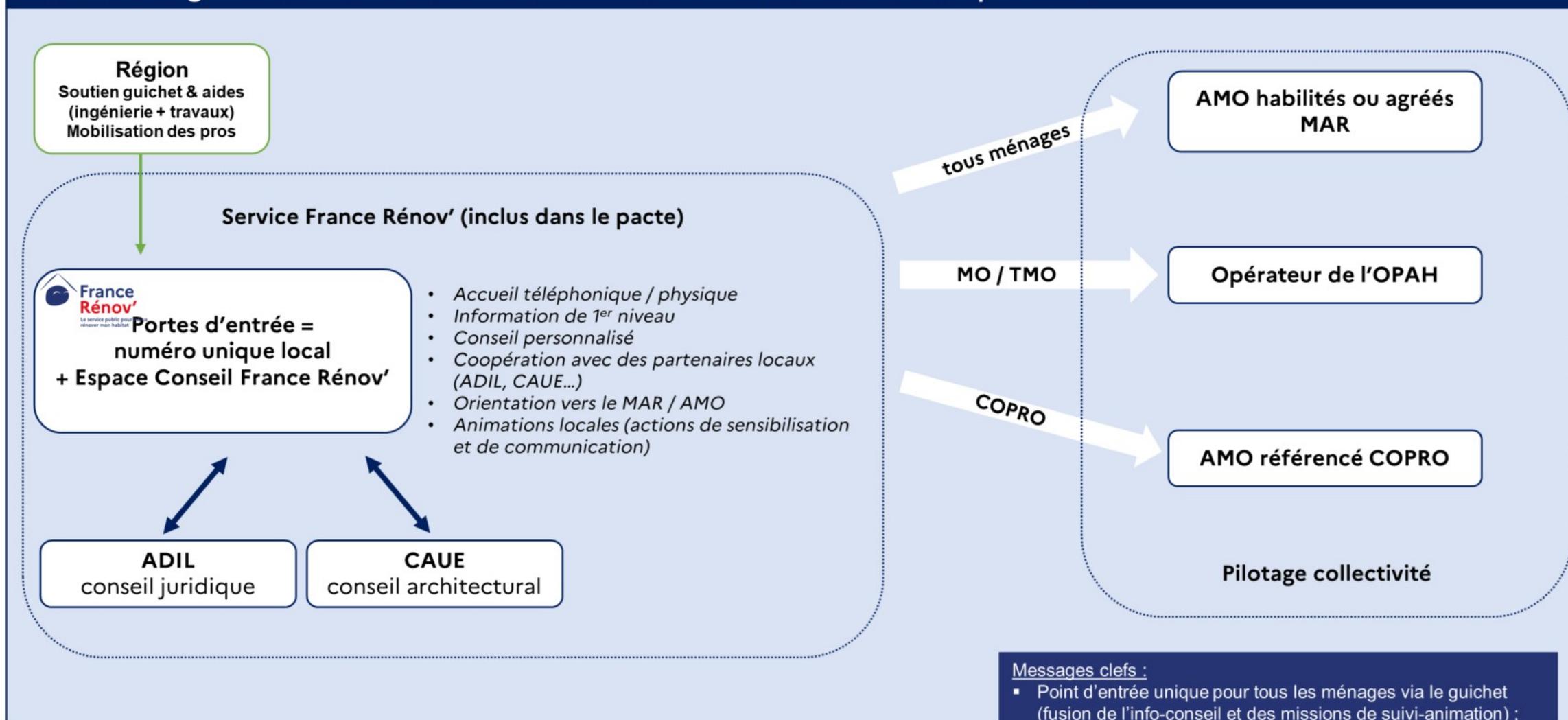
Les deux conventions sont indépendantes l'une de l'autre et peuvent être signées dans un calendrier distinct.

L'articulation entre les deux niveaux est à préciser localement, elle peut prendre la forme de :

- **Coordination des niveaux d'animation :**
 - Réseau des guichets : les Régions, en collaboration avec les DREAL, animent le réseau des guichets en charge de la dynamique territoriale et de l'information-conseil-orientation dans les pactes territoriaux. Ainsi, la convention régionale appuie la montée en compétences et l'outillage des guichets, en coopération avec l'animation prévue dans les pactes territoriaux.
 - Filières professionnelles : les actions régionales en faveur de la valorisation des filières professionnelles du développement de l'offre de formation, nourriront les actions de dynamique territoriale envers les professionnels au niveau territorial
- **Partenariat financier** : la Région peut être signataire des pactes territoriaux et participer à leur financement.
- **Partage de données** : les partages de données et développement d'outils effectués dans le cadre de la convention régionale pourront bénéficier aux collectivités signataires du pacte territorial
- **Comités de suivi** : les collectivités maîtres d'ouvrage des pactes territoriaux participent aux COPIL et aux comités des partenaires des conventions régionales.

Exemples d'organisation territoriale du modèle cible 1/3

Parcours usager – cas d'un EPCI avec une OPAH et un ECFR sur le même périmètre

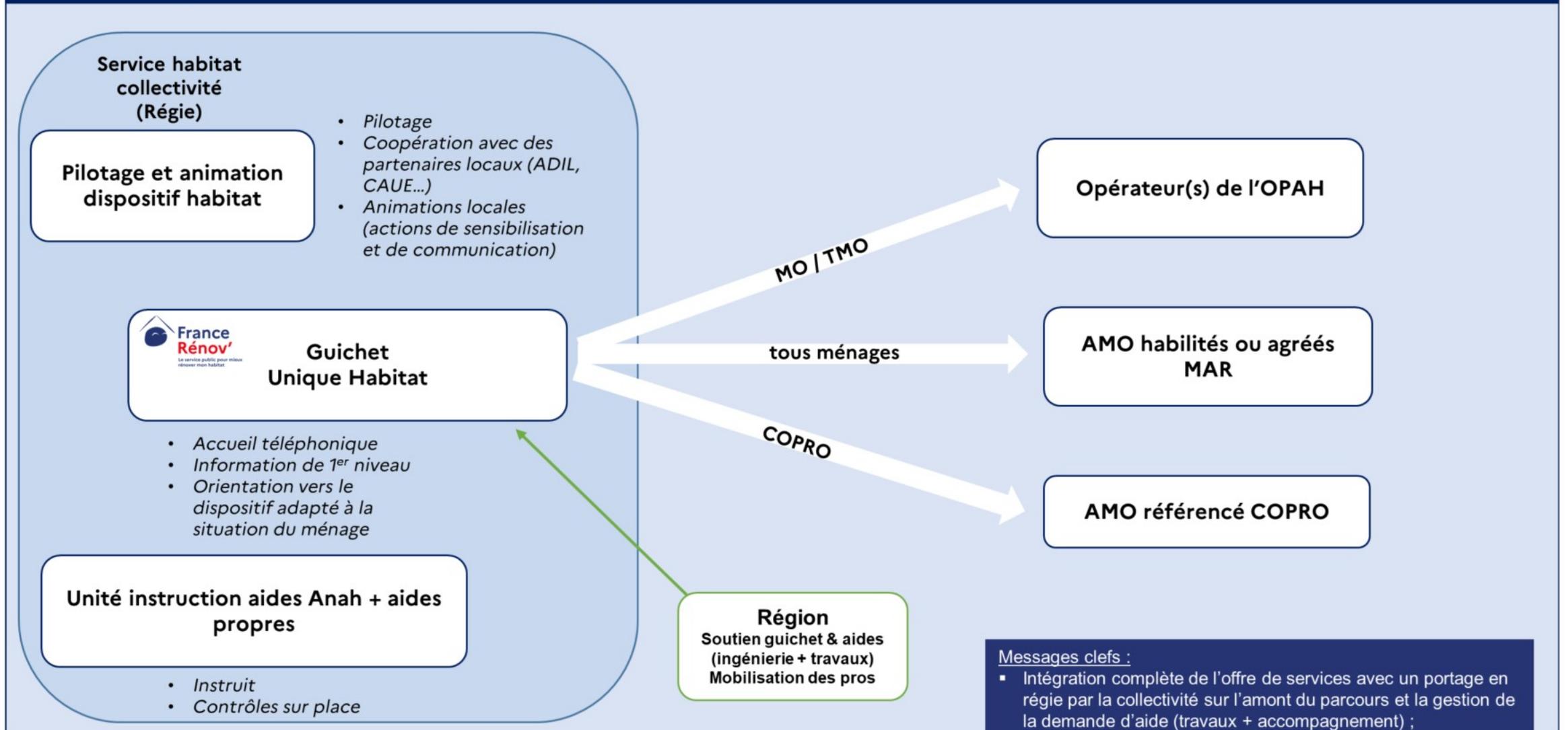


Messages clefs :

- Point d'entrée unique pour tous les ménages via le guichet (fusion de l'info-conseil et des missions de suivi-animation) ;
- Intégration des expertises ADIL et CAUE dans l'offre de services du guichet ;
- Orientation des ménages / copropriétés vers l'AMO adapté ;

Exemples d'organisation territoriale du modèle cible 2/3

Parcours usager – cas d'une collectivité délégataire (DLC3)

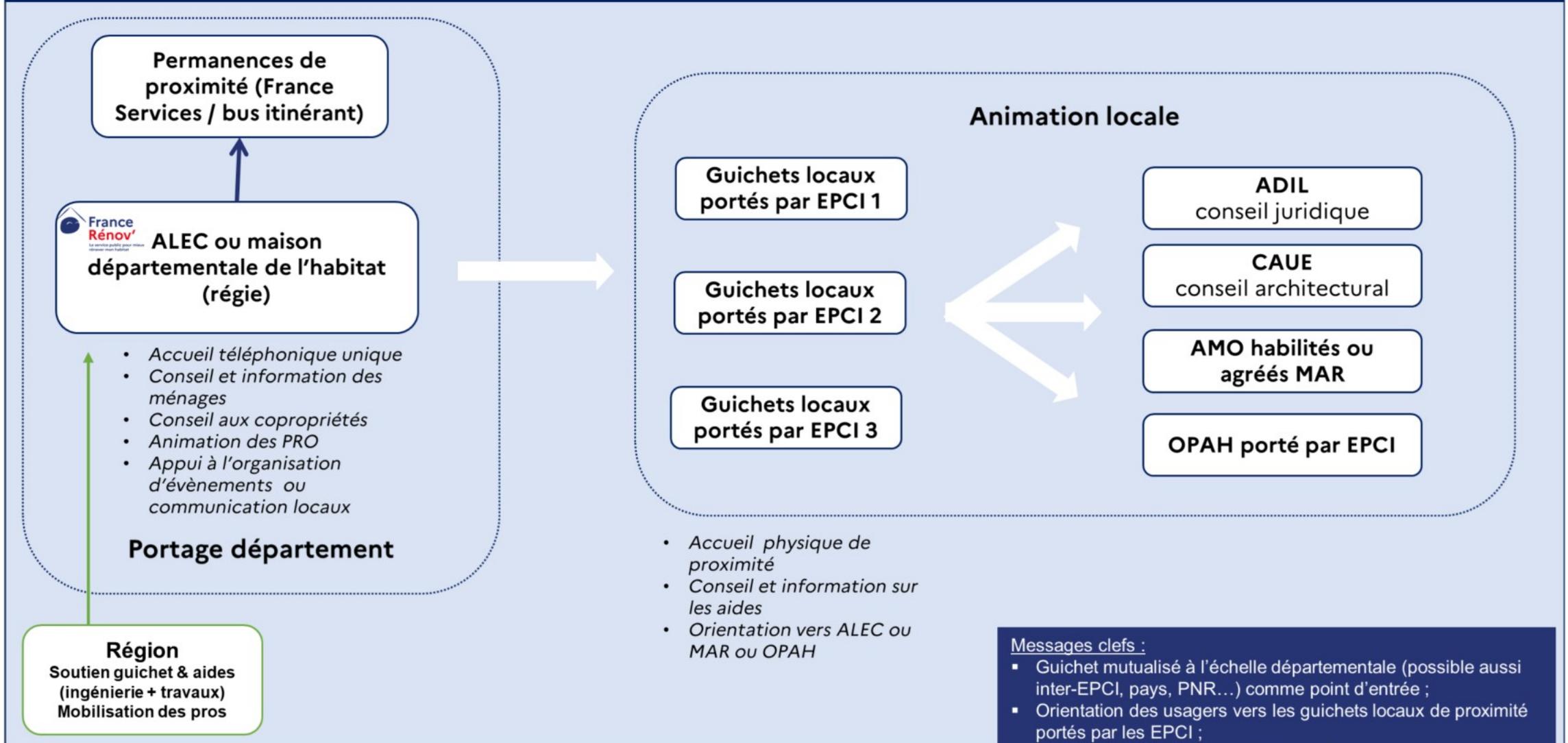


Messages clefs :

- Intégration complète de l'offre de services avec un portage en régie par la collectivité sur l'amont du parcours et la gestion de la demande d'aide (travaux + accompagnement) ;
- Orientation des ménages / copropriétés vers l'AMO adapté ;

Exemples d'organisation territoriale du modèle cible 3/3

Parcours usager – cas d'un département en articulation avec des EPCI



- Accueil physique de proximité
- Conseil et information sur les aides
- Orientation vers ALEC ou MAR ou OPAH

Messages clefs :

- Guichet mutualisé à l'échelle départementale (possible aussi inter-EPCI, pays, PNR...) comme point d'entrée ;
- Orientation des usagers vers les guichets locaux de proximité portés par les EPCI ;
- Les guichets locaux assurent l'orientation vers les bons interlocuteurs (ADIL, CAUE, AMO...) ;

Objectif : assurer une continuité du service et renforcer l'offre

2024 – Période transitoire

Après 2025 – Déploiement de la nouvelle contractualisation

Fin convention d'OPAH ou PIG

Cas 1 : OPAH et PIG existants se terminant après le 1/01/2025

Continuité de l'OPAH jusqu'à la fin de la convention
Accompagnement à la mise en conformité avec le MAR'
Lancement d'une étude pré-opérationnelle intégrant la nouvelle contractualisation

Co-existence OPAH-PIG et Nouvelle contractualisation

Nouvelle contractualisation

Cas 2 : OPAH et PIG existants se terminant avant le 1/01/25

Continuité de l'OPAH jusqu'à la fin de la convention
Etude pré-opérationnelle intégrant la nouvelle contractualisation

Prolongation jusqu'au 31/12/24

Nouvelle contractualisation à compter du 1/01/2025

Cas 3 : Etude pré-opérationnelle terminée début 2024

Possibilité de lancer une OPAH ou un PIG pour 3 ans maximum avant le 01/09/2024

Co-existence OPAH-PIG et Nouvelle contractualisation

Nouvelle contractualisation

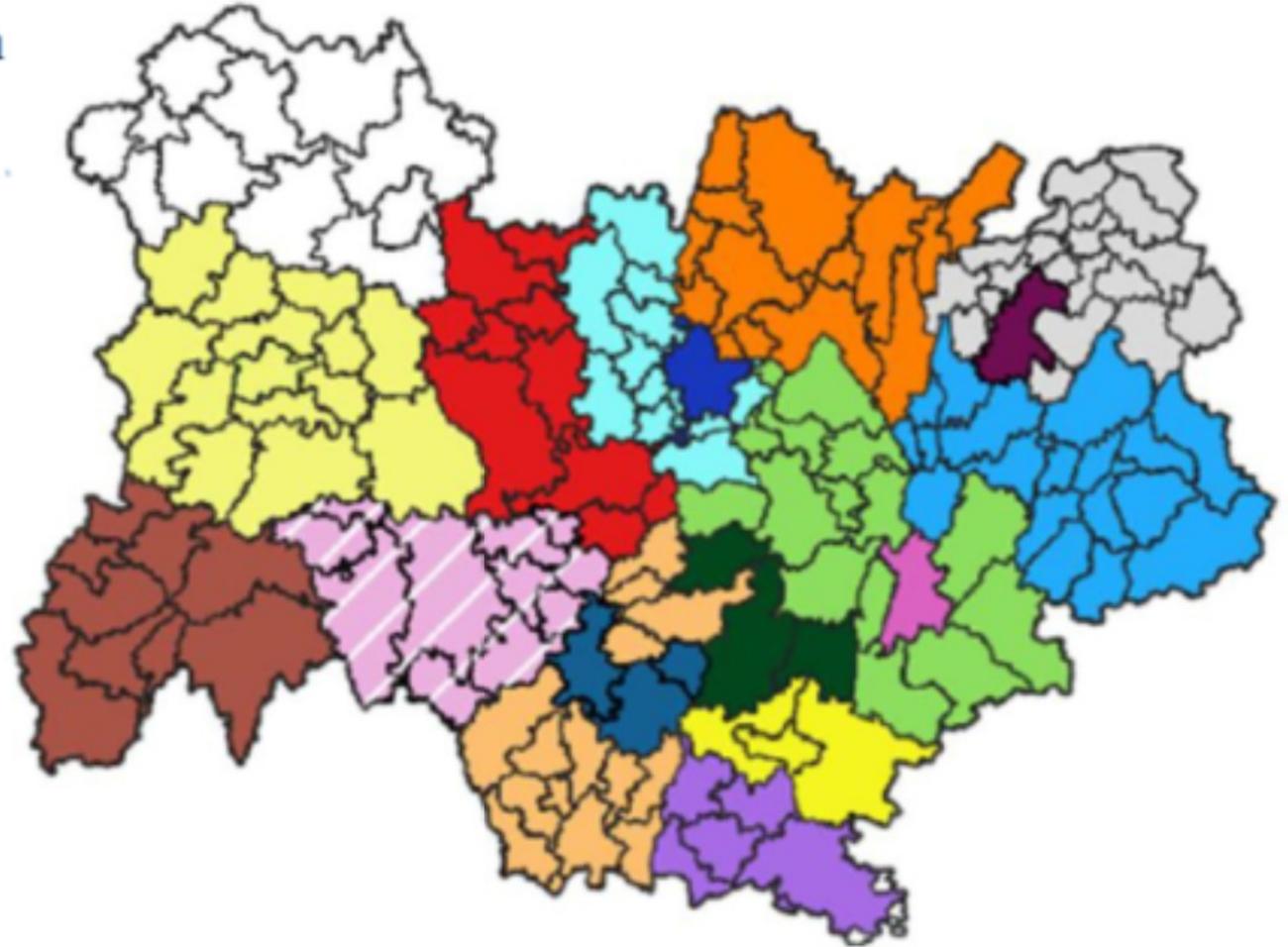
Cas 4 : Etude pré-opérationnelle en cours

Finalisation de l'étude pré-opérationnelle en intégrant les éléments de la nouvelle contractualisation suite au CA du 13/03

Nouvelle contractualisation à compter du 1/01/2025

Eléments du diagnostic territorial du déploiement France Rénov' - AURA

- **18 conventions post SARE** signées ou en cours de signature au 1^{er} janvier 2024
- **Engagement de 9,4M€** sur budget Anah
- **Couverture de la région à 100 %**



Sources et réalisation : AURA-EE
SPPEH : Service public de la performance énergétique de l'habitat

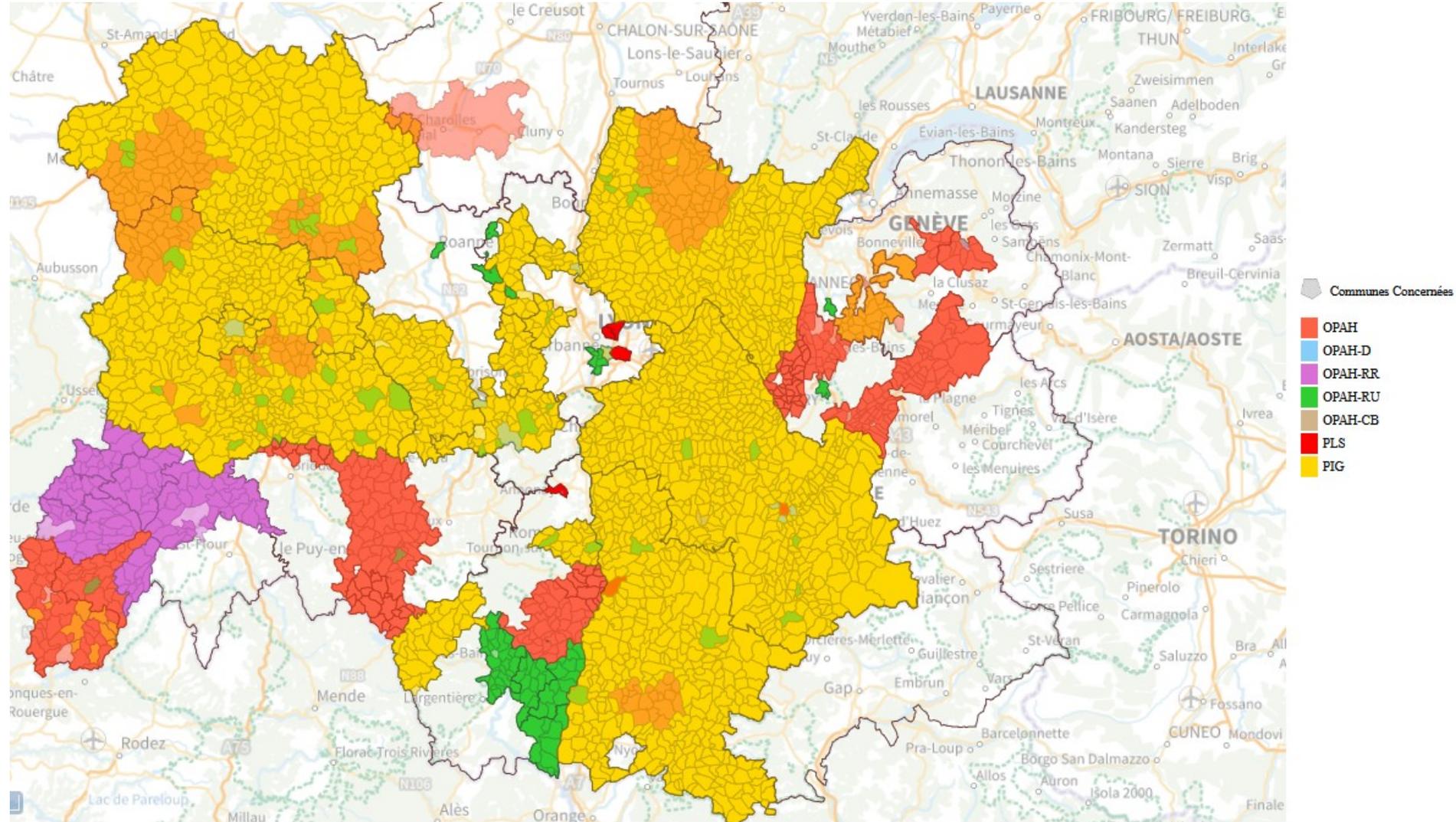
0 60 120 180 240 km

Eléments du diagnostic territorial du déploiement France Rénov' - AURA

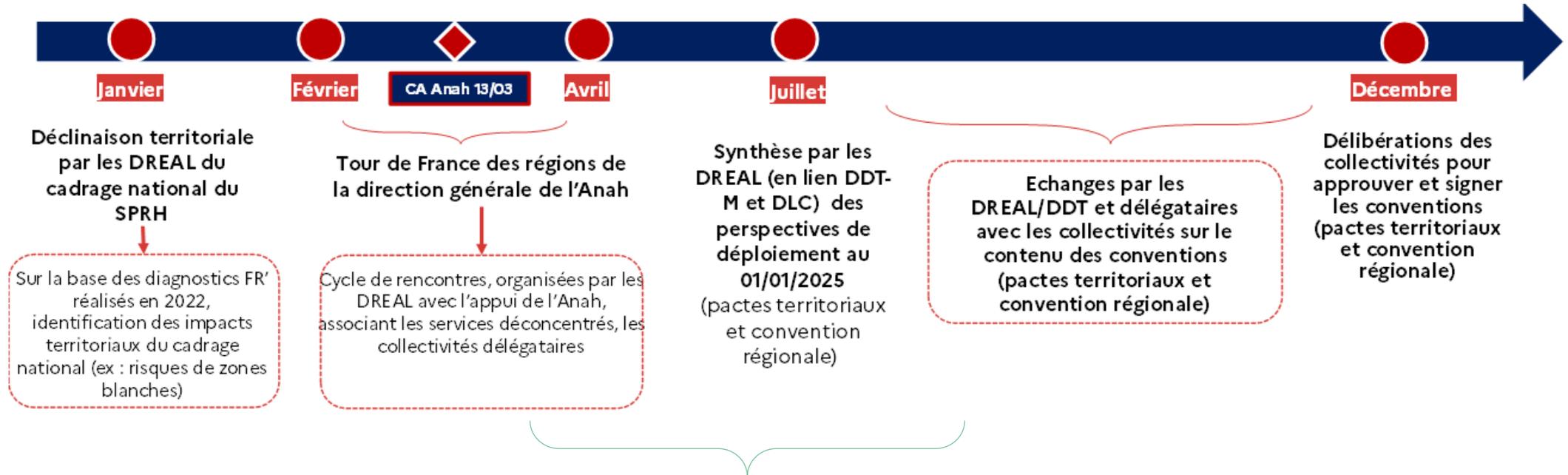
Couverture du territoire par des dispositifs programmés ANAH vivants au 1^{er} janvier 2024 :

136 dispositifs
programmés vivant en
2024 dont notamment :

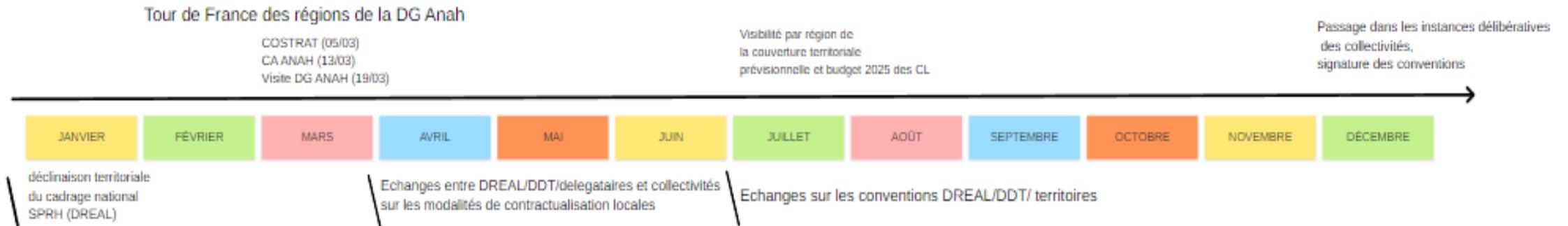
- 48 OPAH RU/RR
- 25 OPAH
- 23 PIG
- 13 OPAH CD



Calendrier de déploiement du nouveau cadre de contractualisation



Une feuille de route adaptée en AURA :



← Groups métier parc privé + groupe métier bâtiments construction + comités stratégiques : 1 par trimestre pour échanger avec l'ensemble de l'écosystème →



Questions / Réponses



Conclusion

Arnaud Boudard, chef de service habitat Construction de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Grégoire Frerejacques, directeur général adjoint de l'ANAH



France Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat